

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1997-1998

SEANCES PLENIERES

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Mercredi 17 décembre 1997, Séance de l'après-midi

SOMMAIRE

**RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE
CONCERNANT LES EVENEMENTS DU RWANDA**

Suite de la discussion. (Orateurs: MM. Mahoux, Moens, Mme Willame-Boonen, MM. Ceder, Anciaux, Jonckheer, Mme Dua, MM. Goris, De Decker, Mme Thijs, MM. Hotyat, Hostekint, Nothomb, Mme Lizin et M. Dehaene, premier ministre.)

Votes réservés.

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

- La séance est ouverte à 14 h 20 m.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE CONCERNANT LES EVENEMENTS DU RWANDA

Suite de la discussion

M. Mahoux (PS). - La mission de la commission d'enquête était d'examiner la politique des autorités belges et internationales face aux événements du Rwanda. Elle était encore d'étudier les actions de ces autorités, éventuellement, d'en tirer des conclusions sur les responsabilités, et de proposer des mesures pour le futur.

Par sa définition même, cette mission devait échapper à toute orientation politicienne. La volonté unanime des membres de la commission fut de rechercher la vérité et d'œuvrer à l'amélioration des procédures. Je tiens à rendre hommage au président de la commission qui a mené celle-ci à bon port dans la plus parfaite droiture. Parfois, l'ambiance fut tendue mais ce ne fut jamais selon des clivages stéréotypés. Les dix-huit mois de collaboration ont été empreints d'une excellente correction.

Quoique la commission ait été réunie trois ans après les faits, grâce à plus de cent auditions et à la consultation d'une multitude de documents, elle a pu se forger une idée assez juste des événements. Elle s'est gardée du piège de l'interprétation *a posteriori*. Le Sénat devra éviter de tomber dans ce même piège car, si des acteurs des événements disposaient de beaucoup d'informations, aucun n'en avait la connaissance exhaustive qui est aujourd'hui celle des rapporteurs.

Je souhaite que le rapport soit lu dans sa totalité par le gouvernement, les parlementaires mais

aussi par les citoyens. C'est le rapport complet qui apporte une réponse à la mission confiée à la commission d'enquête.

Le travail a été minutieux; la lecture doit être attentive pour bien comprendre la mesure exacte de ces événements. Ce rapport n'est pas un recueil de phrases assassines ou protectrices. Je ne prétends pas qu'il ne faille pas cerner les responsabilités individuelles et collectives. Le rapport le fait et il a été voté à l'unanimité. Pour l'avoir voté, j'assume et je revendique son contenu.

Cependant je revendique aussi l'esprit dans lequel il a été rédigé: un esprit constructif, serein, loin de la polémique. L'ouvrage est solide, cohérent et j'espère qu'il sera utile pour que de tels événements ne se reproduisent plus. S'arrêter sur le détail des responsabilités serait trahir l'ensemble du rapport.

Comment comprendre l'incroyable mort de dix soldats belges lors d'une opération de paix ? Comment comprendre qu'un génocide ait pu se produire sous les feux de la télévision, en présence des troupes de l'ONU et sous les yeux de soldats de différents pays occidentaux ? Je ne puis évoquer ces morts sans rendre un hommage modeste mais sincère aux parents des victimes. Nous ne pouvons rien à leur douleur mais nous espérons avoir répondu en partie à leurs attentes. Je n'oublie pas le Rwanda, ce petit pays ensanglanté que j'ai visité comme rapporteur de la commission et je souhaite que nous aurons contribué à éviter au peuple rwandais le retour d'un tel drame.

Nous avons une responsabilité particulière en tant qu'hommes politiques d'un pays occidental qui a participé aux opérations au Rwanda.

Je voudrais rappeler la dimension particulière de ce qui s'est commis au Rwanda, à savoir le premier génocide depuis la seconde guerre mondiale. Nous n'avons pas pu l'empêcher, nous n'avons toujours pas su l'assumer. Le crime de génocide est imprescriptible. Nous devons participer à la prise de conscience de cela, plus encore en tant que parlementaires qui avons analysé les différents aspects de ce drame.

Si nos dix paras et des civils belges sont morts, si des Rwandais ont été assassinés, cela a été voulu, préparé et orchestré par un noyau proche du pouvoir. Ce noyau privilégiait la discrimination ethnique et la haine raciale. Il se préparait à trahir ses engagements.

La Communauté internationale n'a pas su appréhender le fait qu'elle se trouvait en face de deux communautés en conflit. Les négociations préalables au sein de l'Organisation des Etats africains ont débouché sur des accords de paix qui incluaient la pacification et la reconstruction. Pour sa part, l'ONU devenait garante du maintien de la paix.

Elle avait, plus que les Rwandais et leur gouvernement, un espoir évident dans les accords d'Arusha. La volonté d'aboutir de la Communauté internationale et de la Belgique était forte, mais l'appréciation des aléas était insuffisante. La Belgique a pris ses responsabilités mais des déficiences sont apparues au niveau de l'appréciation et de l'organisation de la mission.

Mon constat personnel et celui de la commission sont amers. Nous n'avons su empêcher ni la mort des paras, ni celle des civils belges, ni le génocide. Notre message est néanmoins un message d'espoir. Celui qu'on ne connaisse plus jamais ça et qu'il n'y ait plus jamais un tel engrenage conduisant au désastre.

Il faut élargir la notion de devoir d'ingérence afin de pouvoir protéger les civils. Il n'est pas tolérable que des troupes n'aient rien fait pour protéger les populations. Qu'est-ce que la transgression d'une procédure en face de l'horreur d'un génocide ?

On ne consacre pas des mois au travail que nous avons effectué sans mûrir. J'ai essayé de me souvenir de ce que je faisais à l'époque des événements et je me rends compte que je n'ai pas pris conscience de l'immensité du drame, obnubilé par la mort de nos paras et des civils.

Je ne peux que ressentir des regrets envers les familles des soldats et des civils belges morts, ainsi qu'envers le peuple rwandais.

Ces regrets, qui ne sont rien, on les qualifie parfois de remords. (*Applaudissements sur la plupart des bancs.*)

M. Moens (SP) (en néerlandais). - Je félicite les rapporteurs. Leur travail est un véritable chef-d'œuvre. Ils déclarent avoir essayé de faire abstraction des clivages politiques. A la question de savoir s'ils y sont parvenus, je répondrai plus tard. Je tiens également à féliciter le président pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la commission.

De quoi débattons-nous ? Certains, comme M. Verhofstadt, sont d'avis que ce débat transcende la politique. Cela m'étonne de la part de quelqu'un qui en a toujours fait. Il en a d'ailleurs donné la meilleure preuve en avouant qu'il se sentait coupable en tant que parlementaire et en invitant, dans la foulée, le premier ministre à faire son mea-culpa au nom du parlement et du gouvernement. Mais pour le premier ministre, il va sans dire que cela aurait d'autres conséquences.

Contrairement à M. Verhofstadt, je considère ce débat comme un débat politique. Le rapport évoque de nombreuses responsabilités. Je me limiterai aux responsabilités politiques.

Selon les services du Sénat, la détermination des responsabilités est toujours subjective, mais non pour autant arbitraire lorsque ces responsabilités sont suffisamment nombreuses, lourdes, définies avec précision et suffisamment concrètes.

La commission a tenté de ne pas tomber dans le piège de la description *a posteriori*. Elle n'y a malheureusement pas réussi.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - En commission, nous avons discuté pendant des heures au sujet du terme *a posteriori*. A la demande de la majorité, on a finalement repris ce terme dans le rapport.

M. Moens (SP) (en néerlandais). - Mme Dua s'est en effet abstenue lors de l'adoption du rapport, mais M. Verhofstadt l'a approuvé, tout comme les autres commissaires.

On ne peut pas écarter les informations que l'on obtient *a posteriori*, même si on le voulait.

La commission était confrontée à un certain nombre de limitations. Une première limitation était l'inaccessibilité de certains documents, entre autres, de l'ONU, de la maison royale belge et de la justice. La question est de savoir si la commission a tout mis en œuvre pour obtenir ces documents.

Une deuxième limitation était l'énorme quantité de documents. On n'a pas réussi à tout examiner. Cela a pour conséquence que, par exemple, en ce qui concerne l'existence d'un plan orchestré pour le génocide, on parle dans le rapport d'indications et non de preuves. Si l'on avait cherché de manière plus approfondie, on aurait peut-être pu utiliser des termes plus forts. Enfin, la commission a voulu trop faire. On a énuméré tant de points de responsabilité qu'ils en perdent de leur acuité.

Les responsabilités politiques mentionnées dans les conclusions du rapport incombent à l'ONU, au parlement belge, au gouvernement et à ses ministres, au ministre des affaires étrangères et au ministre de la défense nationale.

L'ONU est accusée des cinq points suivants: lors de la fixation du mandat, elle n'a pas suffisamment tenu compte de sa connaissance des violations des droits de l'homme au Rwanda; le Conseil de sécurité a vidé le mandat de sa substance; Boutros-Ghali et Kofi Annan sont responsables du dysfonctionnement du secrétariat de l'ONU. En outre, l'ONU a refusé de renforcer le mandat. L'ONU ne peut expliquer son attitude que par sa foi inconditionnelle dans les accords d'Arusha. L'ONU devait se contenter de contrôler de façon passive l'exécution de ces accords. Selon les membres du Conseil de sécurité, une autre mission au niveau de l'ONU était irréaliste.

On reproche au parlement belge d'avoir été négligent et d'avoir été trop imprécis dans ses questions, tant lors de l'envoi des troupes que lors de leur retrait. De plus, on reproche aux parlementaires de n'avoir rien entrepris pour réorienter l'opération lors du retrait des troupes.

On reproche au gouvernement belge, lors de la décision de participation à la force de paix, de ne pas avoir agi de façon appropriée d'un point de vue militaire et politique en raison d'une évaluation erronée de la situation. Le gouvernement belge aurait en outre communiqué trop peu d'informations au Parlement. Le gouvernement se défend en disant qu'il considérait les accords d'Arusha comme sacrés. Le rapport montre aussi que telle est restée l'opinion du gouvernement. On fait en effet l'éloge de l'ONU qui s'est conformée aux accords d'Arusha en dépit d'une diplomatie parallèle.

On reproche au premier ministre d'avoir affirmé qu'il aurait agi de la même façon dans les mêmes circonstances et en ayant la même connaissance de la situation. Cette affirmation n'est à mon avis pas choquante du tout. C'est affirmer le contraire, qui serait inquiétant. Il s'avère maintenant que la Belgique aurait mieux fait de ne pas envoyer de troupes, mais c'est une toute autre histoire.

On reproche au ministre Claes de ne pas avoir constaté que le mandat avait été vidé de sa substance. Cela n'a pourtant jamais été le cas: une fois fixé, le mandat n'a plus été modifié. Les membres du Conseil de sécurité ont voulu un mandat aussi faible que possible, mais la Belgique n'avait pratiquement pas voix au chapitre sur ce plan.

On lui reproche parfois de n'avoir pas suffisamment informé le Conseil des ministres de l'évolution des événements. Lorsque la situation était calme, il l'a fait chaque semaine. Puis, après son voyage en février, il a immédiatement fait rapport au Conseil des ministres pour, finalement, le tenir informé au jour le jour. Enfin, on lui reproche de n'avoir rien fait pour obtenir un renforcement du mandat. C'est inexact. Il lui est même arrivé d'envoyer plusieurs télex par jour.

Le ministre de la défense de l'époque, Léo Delcroix, est également considéré comme politiquement responsable. Il y a quelques heures, on a réclamé sa démission, non sans raisons, à première vue. Or, quand on examine les faits de plus près, on constate que, lorsqu'il a finalement marqué son accord sur l'envoi de 450 hommes, le ministre était couvert par une lettre du chef d'état-major Charlier. On lui reproche également de n'avoir pas suffisamment informé le Conseil des ministres. J'ai déjà réfuté ces affirmations lors de l'examen de la responsabilité de M. Claes.

En ce qui concerne la responsabilité politique des Nations Unies, aucun reproche ne peut être adressé à M. Boutros Boutros-Ghali, qui n'a fait qu'exécuter les ordres. S'il existe une responsabilité politique aux Nations Unies, c'est celle du Conseil de sécurité, plus particulièrement de certains pays qui le composent.

La responsabilité politique belge est une responsabilité collective et partielle, non une responsabilité personnelle de certains décideurs. Il va de soi que le seul moyen d'éviter l'assassinat des paras était de ne pas participer à la MINUAR. Or, il n'y aurait pas eu d'intervention des Nations Unies au Rwanda sans la participation de notre pays, ce qui eût été pire.

En exprimant nos regrets, comme il sied en pareille occasion, nous ne faisons pas aveu de culpabilité. Les paroles de regret sont celles que l'on prononce quand tout est fini, lorsque de nouveaux éléments ont contribué à éclairer différemment les événements. Mieux vaut, à présent, se tourner vers l'avenir et appliquer les recommandations plutôt que de s'appesantir sur le passé. Le SP votera une éventuelle motion sur ces recommandations. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme Willame-Boonen (PSC). - Je souhaite rendre un hommage préliminaire à l'ensemble des victimes du génocide et plus spécialement aux familles des victimes belges. C'est à leur obstination que nous devons ce rapport.

La commission a cerné la plus grande partie de la vérité. Ainsi la propagande haineuse de RTLM, la trahison de certains militaires rwandais, le manque de moyens militaires et un certain désarmement psychologique sont, entre autres, à l'origine de la mort de nos paras. Comment comprendre l'attitude du général Dallaire ? Le rôle des officiers belges doit aussi être attentivement analysé.

L'engagement actif de Mme Bribosia est pour beaucoup dans la qualité de ce rapport. Je l'en remercie au nom de mon groupe.

La commission a fait preuve d'un courage certain. Elle a analysé de manière approfondie les mécanismes des autorités belges et onusiennes et les événements survenus sur le terrain. La commission a travaillé de la manière la plus consensuelle possible mais la recherche de la vérité n'est pas toujours une mince affaire. Certains voulaient à tout prix déstabiliser le gouvernement. Ainsi les attaques de M. Verhofstadt à l'encontre du ministre actuel de la défense nationale sont totalement déplacées. Nous devons retrouver davantage de sérénité.

La commission a veillé à éviter les simplifications. Sans doute est-ce la première fois que, dans notre pays, une commission parlementaire est confrontée à de telles implications internationales. Cela impose une certaine prudence. Il faut garder à l'esprit que l'ensemble des pièces recueillies par la commission n'ont jamais été, à un même moment, en la possession d'une même personne. Il s'agit encore d'un puzzle inachevé.

Qui est responsable de l'attentat contre l'avion présidentiel ? Le génocide pouvait-il être évité ? Il reste à récolter des informations. Nous y serons attentifs.

Le rapport a conduit à des conclusions sur l'envoi et le retrait des troupes belges et sur le fonctionnement des Nations Unies.

La Belgique a fait un choix dans une situation dont elle ne maîtrisait pas tous les paramètres.

Ce fut un choix volontariste pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme et pour obliger les belligérants à s'entendre sur le terrain. La Belgique fut bien seule à assumer une mission de paix après les accords d'Arusha, la France et les Etats-Unis s'étant désintéressés de l'affaire.

Il est facile de faire le reproche *a posteriori* de n'avoir pas obtenu un mandat plus fort. Mais à l'époque il fallait surtout convaincre le Conseil de sécurité de la nécessité d'une intervention pour la paix. Il n'était pas question de discuter de l'amplitude de cette mission.

Il aurait été certes plus sage de ne prendre aucune initiative et de rester au balcon avec les donneurs de leçon de politique internationale.

Depuis l'assassinat du président N'Dadaye, la situation dans la région était bloquée. L'ONU ne l'a pas compris. Son organisation sur le terrain était faible et, à New York, des erreurs d'appréciation ont été commises. Le tout a contribué à l'échec.

La Belgique a tenté de mettre l'ONU devant ses responsabilités. Par six fois, le Conseil de sécurité a refusé d'adapter la mission plaçant la Belgique devant le dilemme: claquer la porte au risque du chaos ou persévérer en espérant une éclaircie politique.

L'ONU nous a piégés. Les membres du Conseil de sécurité, la France et les Etats-Unis en particulier, étaient informés de la gravité de la situation, mais ils ont refusé le renforcement de la MINUAR. Le piège s'est refermé le 6 avril après l'attentat contre le président Habyarimana.

Il est toujours impossible aujourd'hui de savoir qui a perpétré cet attentat et pourquoi. Remarquons cependant que, quelques jours auparavant, le président avait décidé de passer le Rubicon et de donner des ordres pour se conformer aux principes d'Arusha. Le mystère reste entier.

Il ne faut pas non plus surestimer l'autonomie de décision de la Belgique dans ce dossier, sous

peine de permettre à la France et aux Etats-Unis, principalement de se disculper. La Belgique a été limitée dans son action par le Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, les forces gouvernementales du Rwanda et le FPR. Les choix ont été faits dans un carcan de contraintes.

Le Conseil de sécurité, qui a imposé sa définition de la mission, a aussi laissé peu de latitude à la Belgique quant au retrait des troupes. Il connaissait la dégradation de la situation et savait que la MINUAR n'avait plus le moyen d'agir sitôt la reprise de guerre. La Belgique sonde à ce propos le Conseil de sécurité, Washington et Paris. Elle obtient une fin de non recevoir. La Belgique a perdu dix Casques bleus à ce moment là, elle ne pouvait plus attendre. Il était clair que la situation était intenable sans réaction ferme de l'ONU. Face à l'inertie du Conseil de sécurité, il fallait se préoccuper du sort des expatriés belges et de nos soldats. Cela justifie le retrait, décision rationnelle s'il en fut.

A la faveur d'un malentendu entre le ministre Claes et M. Boutros-Ghali, celui-ci tente de faire porter la responsabilité du retrait de la MINUAR à la Belgique.

Comme le professeur Prunier, je crois que le génocide était programmé, prévu mais pas prévisible. On pouvait s'attendre à une Saint-Barthélemy politique, non à un génocide.

Le retrait des forces belges n'a fait l'objet d'aucune critique des parlementaires. Seuls deux d'entre eux y ont mis la condition que nos troupes soient remplacées.

En somme, il s'agit d'une histoire de trahisons et d'abandons. La trahison des Rwandais car les deux parties qui ont réclamé la présence belge dans la MINUAR pour la paix, en fait, préparaient la guerre. La trahison des élites rwandaises qui ont refusé la démocratisation et le partage du pouvoir et qui n'ont pas voulu dépasser le clivage ethnique. La trahison de l'ONU qui n'a pas pris au sérieux la Belgique et a admis que les autres contingents soient sans qualités militaires. Discutons-nous un jour de la responsabilité des autorités bangladaises qui ont envoyé des troupes non-opérationnelles ?

C'est l'histoire des abandons des officiers sur le terrain par une logistique défailante et un état-major passif, c'est l'abandon du peuple rwandais laissé à la haine ethnique; c'est l'abandon encore des familles des victimes.

Le chapitre 5 relatif aux recommandations constitue la partie la plus faible du rapport. D'une part, parce qu'elle a été discutée à la hâte et, d'autre part, parce que plusieurs recommandations ont déjà été mises en place par le ministre Poncelet, notamment dans le cadre des opérations en Slovénie et au Congo.

La commission a toutefois le mérite de souligner la nécessaire clarté des mandats et l'attention qu'il faut apporter aux campagnes médiatiques de dénigrement. Elle souligne également l'importance d'un réseau de renseignement efficace et celle d'un réseau solide et sûr d'interprètes de la langue locale.

La partie relative à la Communauté internationale et aux Nations Unies est digne de la qualité générale du rapport. La commission estime que le Conseil de sécurité doit être tenu d'examiner en urgence les rapports de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Il est également indiqué que chacun des pays qui ont été associés aux événements du Rwanda devraient réaliser une analyse et une évaluation approfondies. Après chaque mission, l'ONU devrait constituer une cellule d'évaluation de la présence sur place. Enfin, les Nations Unies doivent prendre l'initiative de mener une enquête internationale sur l'assassinat des présidents burundais et rwandais en 1994.

Notre rapport a constaté des dysfonctionnements et des manquements. Il analyse des faits mais n'a voulu ni "coincer"; ni juger des personnes. C'est au Sénat qu'il appartient de concrétiser le suivi.

La participation à la commission Rwanda a constitué une lourde tâche, s'étendant sur près d'un an de vie parlementaire. Nous n'avons pas à en rougir. Il m'apparaît sain qu'un pays démocratique puisse adresser un message fort à une Communauté internationale qui a failli en

1994 et qui porte une responsabilité collective. Au travers de ce rapport, nous adressons également un message de compassion au peuple rwandais. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Je félicite les rapporteurs d'avoir mené à bonne fin la rédaction de ce rapport. Nous devons tous admettre que sans la motivation et la connaissance que notre collègue Verhofstadt avait du dossier, cette commission aurait échoué depuis longtemps. Le président est également digne d'éloge pour son impartialité et sa patience infinie. La plupart des commissaires méritent également des félicitations pour le rapport unanime, malgré les discussions difficiles et parfois un relent de politique politicienne. Ce rapport nous montre qu'il est possible d'obtenir des résultats en discutant. Les familles des dix para-commandos décédés ont joué un rôle important dans la création et la stimulation de cette commission. Le Vlaams Blok a joué le jeu de façon honnête et constructive. La presse ne s'y est pas beaucoup intéressée et j'espère que je ne dois pas en conclure que les acrobaties verbales sont plus rentables.

Contrairement à ce que je pensais, on est arrivé à faire un bon rapport, approuvé à l'unanimité. Je ne pouvais que l'approuver, parce qu'il ne contient aucun passage qui va à l'encontre de ma conviction ou de ma perception de la réalité dans le dossier du Rwanda. Je reste logique, contrairement à M. Moens.

Je suis particulièrement satisfait des recommandations. Nous sommes heureux d'apprendre que la Belgique ne fournira plus de Casques bleus pour des opérations au Congo, au Rwanda ou au Burundi. Le ministre des affaires étrangères a déjà tiré la même conclusion, et je l'en félicite.

Nous nous réjouissons également de ce que nos recommandations sur le plan militaire ont été suivies, notamment la décision que notre pays n'enverra plus de soldats avec des armements insuffisants ou vétustes, ou soumis aux règles bureaucratiques de l'ONU.

Nous nous sommes néanmoins abstenus sur le chapitre traitant de l'appréciation de la décision de participer à l'opération de l'ONU. La critique négative n'est pas assez radicale et on ne tire pas la conclusion que cette décision était erronée. La décision de participer était confuse et typique de la politique belge. Initialement, le gouvernement ne voulait fournir que 200 hommes, partant du point de vue qu'il valait mieux que la Belgique ne soit pas dominante dans le cadre d'une mission de paix dans un pays avec lequel elle a une relation spéciale. L'armée voulait envoyer 600 hommes, pour des raisons de sécurité. Finalement, il y a eu un compromis à la Belge qui ne répondait à aucune des deux aspirations.

Le rapport est excellent, mais imparfait. Nous regrettons que l'ONU n'ait pas voulu collaborer aux travaux de la commission. Nous regrettons également que l'immunité royale nous ait empêchés d'interroger les collaborateurs du Roi et que le Roi n'ait pas répondu à ma demande d'autoriser ses collaborateurs de comparaître volontairement.

Nous avons approuvé le rapport parce qu'il cite des noms et dégage des responsabilités. Mais il a souvent utilisé un langage voilé lorsqu'il s'agissait de dégager des erreurs politiques. Ce que l'on voulait dire, ne laisse pourtant pas de doutes.

Les hommes politiques ne peuvent pas rester hors d'atteinte. C'est à juste titre que l'on rend les ministres des affaires étrangères et de la défense nationale de l'époque responsables de certains dysfonctionnements et de certaines erreurs. Dans d'autres cas, le gouvernement est visé dans son ensemble. Nous en arrivons de la sorte au premier ministre. Son nom apparaît dans le chapitre "erreurs et dysfonctionnements" où il déclare que, dans les mêmes circonstances, il prendrait la même décision. Sans doute voulait-il dire: même si j'avais su ce qui se préparait au Rwanda. Le premier ministre ne peut pas se débarrasser de ce dossier par quelques formules lapidaires. Certains ont réclamé sa démission. Nous ne le faisons pas. Nous lui demandons cependant de retirer ses paroles perçues comme choquantes ou de les clarifier. Le premier ministre est toutefois responsable de l'échec collectif du gouvernement et de la mauvaise approche du dossier Rwanda dénoncée par la commission. Bien qu'il ne soit nulle part mis en cause nommément dans le rapport, les conséquences de l'échec collectif du gouvernement sont à ce point importantes qu'il serait opportun que le premier ministre

présente ses excuses aux familles des dix Casques bleus qui ont trouvé la mort. Ce serait tout à l'honneur du premier ministre, même s'il estime que la Belgique n'aurait rien pu faire pour empêcher le génocide, de démissionner de sa propre initiative en raison du rôle important de la Belgique dans la tragédie rwandaise. Cela vaut également pour son collègue, M. Delcroix, qui doit se demander en âme et conscience s'il ne vaudrait pas mieux renoncer à son mandat de sénateur.

La décision de retirer les troupes de la MINUAR était correcte. L'ONU n'a donné aucune instruction et nos troupes étaient visées par l'armée rwandaise et les milices hutues. Il n'appartient pas à la Belgique de jouer au policier dans le monde.

Le fait que la Belgique était présente implique que notre pays porte la même responsabilité qu'une personne témoin d'un accident et qu'elle avait la possibilité d'aider les victimes. Il est incompréhensible que rien n'ait été fait pour arrêter les massacres. Il est également inadmissible que l'on n'ait rien tenté pour punir les auteurs de l'assassinat des dix Casques bleus et qu'un auteur ait même été libéré après un interrogatoire. Plusieurs paracommandos, tant officiers que soldats, ont témoigné qu'ils étaient prêts à intervenir. Le gouvernement les a cependant rappelés. Désormais, il faudra se montrer plus prudents avant de ternir la réputation des paracommandos sur la base d'incidents mineurs.

Il va de soi que le parlement, et donc le Sénat, ne peut se disculper tout à fait, car il a fait preuve de trop peu d'intérêt pour la question rwandaise. Si le gouvernement s'était montré plus enclin à fournir des informations correctes et complètes au parlement, celui-ci aurait sans aucun doute montré plus d'intérêt.

Dans le chef du ministre de la défense nationale actuel, cette "tromperie par omission"; prend des formes inacceptables. En novembre 1995, le ministre Poncelet a été interpellé en commission de la défense nationale de la Chambre sur la connaissance préalable qu'aurait eue le gouvernement de la probabilité d'attentats contre les Casques bleus belges ou de plans d'un génocide. Il a répondu que les informations dont le gouvernement disposait ne permettaient à

aucun moment de présumer de la préparation d'un génocide ou de l'assassinat de Casques bleus belges. Or, les informations du 2 février mentionnent précisément la possibilité d'attentats dirigés contre des soldats belges et de plans génocidaires dressés par les milices hutues.

La formulation de la fin du chapitre 4 du rapport est claire: le ministre de la défense nationale n'était pas suffisamment disposé à fournir cette information au parlement et il a donné une description incomplète, et donc imprécise, de la connaissance qu'avait le gouvernement belge pendant la période en question.

Il ne s'agit ici que d'un événement en marge du dossier, mais un ministre qui ment devant le parlement doit démissionner.

L'internationale démocrate-chrétienne, une organisation dont le CVP et le PSC sont membres, était étroitement liée au régime dont il s'est maintenant avéré qu'il était génocidaire. Je ne réclame pas de têtes; je veux seulement qu'on réfléchisse au sort des personnes qui, comme au cours de la deuxième guerre mondiale, ont, avec les meilleures intentions, fait des choix politiques erronés.

Le principal avantage de cette commission est d'avoir créé la possibilité de tirer des leçons. Nous tirons les leçons suivantes: la Belgique doit faire preuve de beaucoup de prudence avant de s'engager à nouveau avec l'ONU. L'ONU est le jouet des principaux membres du Conseil de sécurité. Les équilibres de force entre les nombreux pays ne donnent pas nécessairement les fonctionnaires les plus compétents. Le responsable de l'ONU pour la MINUAR, Booh Booh, s'est avéré totalement inapte à sa mission. L'ONU n'a pas du tout réussi à faire face correctement aux événements sur le terrain et aux signaux de détresse de la MINUAR. Les opérations de maintien de la paix sont une illusion: soit, il y a une volonté de paix parmi les belligérants et seuls des arbitres ou observateurs sont nécessaires, soit, cette volonté de paix est douteuse, comme par exemple dans le cas d'Arusha où le traité de paix a été conclu sous la pression de l'étranger, et dans ce cas, on doit déployer une force importante capable d'imposer

la paix en un minimum de temps. Il est préférable que l'ONU confie les missions militaires à des pays efficaces sur le plan militaire ou à des alliances militaires comme l'OTAN ou l'UEO.

Outre la question de savoir ce que nous aurions pu faire pour éviter ou arrêter le génocide, nous devons nous demander si la Communauté internationale, sous la conduite de la Belgique, n'a pas créé elle-même les conditions favorables à l'écllosion de l'idée génocidaire. L'Occident doit cesser d'imposer ses propres modèles politiques à l'Afrique.

On dit parfois qu'une des raisons de la guerre civile et du génocide est la non-exécution des accords d'Arusha. J'affirme le contraire, à savoir que le génocide est la conséquence d'Arusha-même et de la menace de voir les accords exécutés. Un haut responsable militaire a déclaré quelques semaines avant la tragédie à un officier belge: «si Arusha est exécuté, nous sommes prêts à liquider les Tutsis». La Belgique n'a pas accordé foi à cette déclaration.

Habyarimana et les dirigeants autour de lui ne voulaient à l'évidence pas exécuter Arusha. Ils ont voté ce traité sous la pression internationale, principalement celle de la Belgique. Arusha était une gaffe. On aurait encore pu la réparer en ne s'y accrochant pas de manière acharnée.

La Communauté internationale a imposé le multipartisme à la Belge au Rwanda. L'internationale démocrate-chrétienne a également joué un rôle à cet égard. La Belgique y a ajouté son propre concept du partage du pouvoir entre deux peuples.

Au Rwanda, cette politique a mené à une catastrophe. J'espère qu'après dix paras assassinés et un génocide qui a fait 800 000 victimes rwandaises, nous tirerons les leçons qui s'imposent. Je crains que ce ne soit pas le cas, car il existe encore en Belgique suffisamment de prétendus intellectuels éclairés qui veulent faire de la politique étrangère sur la base de thèses idéologiques plutôt que de considérations fondées sur le bon sens. (*Applaudissements du Vlaams Blok.*)

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Je remercie les services du Sénat pour l'énorme travail qu'ils ont accompli. Je remercie également les rapporteurs pour le travail considérable qu'ils ont mené à bien en faisant preuve d'objectivité. Je remercie aussi les membres de la commission. Au cours des travaux de cette dernière, je n'ai, du moins les premiers mois, jamais eu l'impression d'un jeu entre majorité et opposition. Mes remerciements vont également au président pour son objectivité et sa correction. Enfin, je remercie les parents et les familles. Sans leur opiniâtreté, ce rapport n'aurait sans doute jamais vu le jour. Je remercie également la presse d'avoir correctement informé le public.

A l'origine, nous trouvons les événements dramatiques d'avril et de mai 1994, à savoir l'assassinat des dix paras et le génocide qui s'en est suivi.

Pendant des mois, les extrémistes hutus de l'entourage du président Habyarimana ont mené une campagne de haine. Ils se sentaient désavantagés par les accords d'Arusha. A ce moment-là, il y n'avait guère de critiques concernant ces accords. Avec le recul, on se rend compte que ces accords imposaient à l'Afrique une conception occidentale de la démocratie. Un tel accord ne pouvait réussir que s'il allait de pair avec la mise en place d'une force militaire solide. Toutefois, nous n'avons pas exécuté cette partie des accords d'Arusha. Les Nations Unies n'ont envoyé qu'une force militaire minimale.

On pouvait difficilement exécuter les accords d'Arusha avec les moyens que la Communauté internationale mettait à notre disposition. Je suis persuadé que les militaires belges étaient au courant du génocide et que tant le gouvernement belge que les Nations Unies disposaient de suffisamment d'informations dans ce sens.

Le rapport est un catalogue d'erreurs, de dysfonctionnement et de négligences. Il y a responsabilité collective de la Communauté internationale, des autorités politiques et militaires de notre pays et, en partie, du parlement et de l'opinion publique. Toutefois, on ne peut imputer à l'opinion publique la responsabilité des erreurs, dysfonctionnements et négligences. Ils tiennent au refus d'exécuter les accords d'Arusha, à notre obstination à

imposer notre idéal démocratique, à la faiblesse du mandat des Nations Unies et à la passivité des milieux diplomatiques qui n'ont pas obtenu le renforcement de celui-ci. Certains militaires enviaient ceux qui parlaient. La participation de notre pays à la MINUAR est le résultat d'un marchandage politique. Le colonel Vincent a donné une image totalement fautive de la situation au Rwanda. Il est possible que ses informations aient guidé l'action des services de renseignements.

Il est dommage qu'en tant que membre des Nations Unies, la Belgique n'ait pas fait davantage entendre sa voix. Je demande au ministre actuel de la défense nationale d'ordonner une enquête et de prendre d'éventuelles mesures disciplinaires à l'encontre des officiers dont la responsabilité est épinglée dans le rapport. C'est un minimum. Pour rapprocher l'armée du pouvoir politique, il faudrait peut-être l'associer davantage au processus décisionnel.

Ma demande de démission du gouvernement était prématurée. Les responsables politiques ne siègent plus au gouvernement. Monsieur Delcroix porte effectivement une lourde responsabilité. Le ministre Claes s'est servi du dossier rwandais pour se hisser à l'avant-plan. Toutefois, je déplore qu'au cours des auditions, le premier ministre m'ait répondu sans la moindre hésitation qu'il prendrait la même décision. Je ne comprends pas pourquoi il n'a toujours pas présenté ses excuses au nom du gouvernement. Qu'attend-il pour le faire ? Pourquoi le ministre actuel de la défense nationale a-t-il menti aussi ouvertement au parlement ? Il lui appartient d'identifier ceux qui lui ont fourni de fausses informations dans le but de cacher la vérité. La majorité a usé de toutes les ficelles politiques pour éviter la création de la commission d'enquête. Qu'avait-elle à cacher ?

L'Etat belge devrait indemniser les familles des paras assassinés. Un dédommagement symbolique du Rwanda serait également un geste positif.

Après le brillant exposé de M. Verhofstadt, j'ai renoncé à utiliser le texte que j'avais préparé. Je suis devenu conscient du fait que même une commission d'enquête parlementaire ne saura jamais toute la vérité. Je m'étonne que le général Dallaire n'ait fait une déclaration qu'après la

publication du rapport. La Cour était activement impliquée dans les contacts avec le Rwanda. Il est inadmissible que les collaborateurs du Roi soient intouchables et se placent au-dessus des lois. Tôt ou tard, nous devons oser discuter de ce problème en toute franchise.

J'ai encore trois recommandations supplémentaires. Tout d'abord, il importe que le parlement acquière davantage de compétences dans le domaine des affaires extérieures. Etant donné qu'actuellement le parlement n'a aucune compétence en la matière, il ne peut pas non plus être tenu pour responsable. Je ne veux pas que les affaires extérieures soient uniquement réglées par le gouvernement et par le Roi.

Nous devons oser nous demander si notre pays n'est pas trop petit pour avoir sa propre armée. Ne serait-il pas utile de mettre sur pied une force de paix au niveau européen ?

Il est temps que les militaires soient également associés à la prise de décisions politiques.

Ce rapport est très utile. Initialement, je pensais que ce rapport ne révélerait pas la vérité. Je me suis trompé. La vérité figure dans le rapport. Je remercie de tout cœur ceux qui ont permis cela, tant la majorité que l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du VLD et du PRL-FDF.*)

M. Jonckheer (Ecolo). - Nous n'avons pas écrit une nouvelle histoire du génocide. Les faits ont été établis dans des rapports de l'ONU dès le mois de décembre 1994. Ils nous ont aussi été rapportés par les experts que nous avons entendus. Le génocide était planifié et organisé par des proches du président Habyarimana. Il est peu vraisemblable que celui-ci n'en était pas informé.

Le gouvernement et le parlement belges ont eu raison de soutenir les accords d'Arusha. D'ailleurs, l'esprit de ces accords reste la ligne d'horizon pour le Rwanda actuel. Notre conviction que ces accords pouvaient réussir l'a emporté sur l'analyse lucide que nous aurions

dû faire du rapport de forces. La MINUAR s'est dès lors retrouvée dans une situation imprévue.

Les constats que nous faisons sont accablants mais cela ne signifie pas que beaucoup, tant à New York qu'à Bruxelles ou à Kigali, n'ont pas fait preuve d'engagement et de compétence.

Notre rapport n'est pas le seul rapport sur le sujet, même s'il est à l'honneur de la Belgique d'avoir permis au parlement de faire l'enquête. Des rapports de l'ONU ont d'ailleurs fait des constats convergents avec les nôtres. On trouvera des extraits de ces rapports dans l'annexe 4. Ils soulignent le peu d'intérêt qu'accordait au Rwanda le Conseil de sécurité, l'isolement de la Belgique comme contributeur de troupes, l'absence d'analyse sérieuse de la situation par l'ONU et les déficiences graves de cette organisation à New York et dans la direction de la MINUAR.

Nous devons nous interroger sur le rôle du parlement dans le contrôle des exécutifs. Le problème est de fond pour l'ONU: il est inadmissible que nous n'ayons pu entendre ses officiels. Le problème est réel au niveau belge car dans les relations entre le gouvernement et le parlement pour les affaires internationales, les responsabilités ne sont pas équivalentes. Mon but n'est pas d'excuser les parlementaires car nous n'avons pas été assez attentifs. Cependant, il est faux de dire qu'il n'y a pas eu de débat au parlement. Dès février 1993, nous avons discuté un rapport de la FIDH sur la violation des droits de l'homme par le régime Habyarimana. Dans ce débat, il a été question des plans de génocide. C'était avant la constitution de la MINUAR.

Le 15 février 1994, un débat a eu lieu à la Chambre où s'est exprimé le doute sur la possibilité de maintenir la mission de la MINUAR.

A ce moment-là, les ministres Claes et Delcroix n'ont pas informé correctement le parlement. Ils ne nous ont pas dit que depuis décembre 1993, il était clair que la MINUAR ne pourrait remplir toute sa mission à Kigali. En novembre 1993, lorsque M. Delcroix revient d'un

voyage au Rwanda, il ne fait état d'aucune menace au Sénat.

Le rapport contient trois notes de juristes sur la responsabilité politique. Il est honnête de dire que ce sujet n'a pas fait l'objet d'un débat approfondi à la commission. Des conclusions partielles sur la responsabilité politique sont cependant reprises dans le rapport. Des erreurs graves ont été commises dans 17 domaines. Le rapport est sévère car il y a eu des erreurs d'analyse et des déficiences dans les compétences tant pour les militaires que pour les hommes politiques. Cela devrait engager leur responsabilité politique et professionnelle. Qu'en tirer ?

Ma première considération concerne notre culture politique qui évite la question des sanctions comme ce fut le cas lors de la tragédie du Heysel. Nous aurions, à cet égard, souhaité qu'on évite de se prononcer sur une motion uniquement signée par la majorité.

Ma deuxième considération part de l'idée selon laquelle la Belgique servirait de bouc émissaire si elle acceptait de reconnaître ses erreurs.

M. Moens, vice-président, remplace M. Swaelen au fauteuil présidentiel.

Même si la responsabilité est collective, elle est partagée et la Belgique ne doit pas se dissimuler derrière l'ONU. Dernièrement, la secrétaire d'Etat américaine a admis une responsabilité spécifique de son gouvernement.

Je ne pense pas que vous, monsieur le premier ministre, ou des membres du cabinet devriez démissionner. En tout état de cause cette démission interviendrait trop tard. Néanmoins il vous revient, en tant que chef du gouvernement, de poser certains gestes envers les familles et la population rwandaise.

Le sens profond du travail de la commission n'était pas de régler des comptes. Mais vous avez un devoir d'engagement et un devoir d'assistance.

D'une part, un engagement envers les familles des victimes militaires et civiles de ne plus jamais envoyer des militaires dans le cadre d'une mission ONU sans prendre les précautions nécessaires, notamment en matière de formation serait bien venu. Je constate que le ministre Poncelet a déjà mis en œuvre certaines recommandations lors de nos missions en Slovénie et au Congo. Je signale toutefois que ce type de recommandation a déjà été formulé en 1992, suite à notre expérience en ex-Yougoslavie et par le général Charlier après notre intervention au Rwanda. Je pense que vous devriez réaffirmer votre soutien à ce type de recommandation.

D'autre part, je pense qu'il faut poser des gestes envers la population rwandaise. Lors de mon séjour au Rwanda en septembre de cette année, j'ai eu le sentiment d'un immense gâchis et ai ressenti une grande perplexité quant au futur de ce pays. L'actualité de ce jour est jonchée d'épisodes illustrant une sale guerre. Comment imaginer que la société rwandaise puisse se pencher sur son futur et que ses composantes puissent se réconcilier ? J'ai cependant rencontré dans ce pays des gens qui ont cette volonté. Ont-ils le choix et l'avons-nous ?

Je pense que nous avons un devoir d'assistance et que vous l'avez plus particulièrement en tant que chef du gouvernement. Ce devoir, on peut le réaliser en répondant aux appels de l'ONU et aux demandes du responsable des Nations Unies visant à établir un dossier pour chaque prisonnier. Je me réjouis que, dans ce cadre, nous fournissions une aide juridique qui me paraît à renforcer.

Au début de l'an prochain commenceront des négociations entre le Rwanda, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Nous devrions adopter une attitude allant dans le sens d'un allègement ou d'un rééchelonnement de la dette extérieure de ce pays. Cette attitude nous permettrait d'insister plus fortement sur la nécessité du respect des droits de l'homme au Rwanda. (*Applaudissements.*)

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Je félicite les rapporteurs et les services du Sénat pour leur travail de titan. La commission a surtout vu le jour grâce aux efforts soutenus et à la demande des familles des paras assassinés. Elles ont veillé à ce que ce drame ne s'efface pas

de la mémoire collective. Nombreux étaient ceux qui s'opposaient à l'origine à la création de cette commission. M. Moens a raison de dire qu'il s'agit d'un dossier à forte connotation politique dont le monde politique belge n'a pas lieu d'être fier. Lors des débats, de grandes affinités idéologiques se sont révélées. Indépendamment de cela, la commission a toutefois pu décrire le drame en toute sérénité. Les responsabilités politiques ont cependant été définies de manière très vague. Il s'agit avant tout d'un dossier tragique impliquant dix paras assassinés de manière horrible et le génocide de dizaines de milliers de Rwandais. Voilà l'essentiel que l'on ne peut banaliser en raison de la situation politique en Belgique.

Je tiens à souligner trois points: la situation a fait l'objet d'une appréciation erronée, le dossier a été traité avec légèreté et certains ont fui leurs responsabilités.

En ce qui concerne l'appréciation erronée, la fameuse expertise belge en matière africaine a été complètement démythifiée. Le ministre Claes, par contre, disposait bien des informations nécessaires, mais n'en a pas tiré les conclusions qui s'imposaient.

La prise de décision dans la question du Rwanda s'est faite à la légère. Ainsi la décision de participer à la MINUAR était le résultat d'un marchandage entre le ministre Delcroix, qui voulait prouver qu'il était capable de réaliser des économies dans l'armée, et la direction de l'armée, qui voulait prouver qu'une armée bien équipée avait encore son utilité. Le résultat a été un compromis à la Belge voué à l'échec. Les Casques bleus belges partaient en croyant se rendre dans un camp de vacances, alors qu'ils se sont retrouvés sur un volcan.

La même désinvolture dans la prise de décision est à noter dans le chef des Américains et du Conseil de sécurité. Ce que l'on voulait surtout éviter, c'était une deuxième Somalie et un coût trop élevé de l'ensemble de l'opération. Personne ne se souciait en fait de ce qui se passait au Rwanda.

On a fui ses responsabilités. A l'époque, le Rwanda ne figurait pas en haut de l'agenda des priorités.

M. Swaelen reprend place au fauteuil présidentiel.

Le monde politique n'a pas suffisamment réagi aux signaux émanant du terrain. On s'est limité à des démarches timides. On a continué à croire à la bonne volonté du président Habyarimana, qui pourtant jouait un double jeu, permettant ainsi l'escalade de la violence.

Le 6 avril, dix paras belges ont été massacrés. Les Casques bleus belges ont été contraints de se retirer immédiatement bien qu'une épuration ethnique se déroulait devant leurs yeux. La Belgique a entrepris une offensive diplomatique honteuse en faveur du retrait. Le seul but était d'éviter que la Belgique ne perde la face.

Diverses conventions internationales imposent à l'ensemble des Etats de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à un génocide. En avril 1994, la Belgique a failli à cette obligation. Il est difficile de faire une évaluation *a posteriori*. Plusieurs experts étaient pourtant convaincus que l'on aurait au moins pu limiter l'étendue du génocide. Personne ne conteste la responsabilité non seulement de la Belgique, mais aussi du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Les Nations Unies n'étaient pas disposées à entreprendre quoi que ce soit et le Conseil de sécurité n'a décidé de renforcer les troupes de la MINUAR que le 17 mai 1994, lorsque c'était devenu parfaitement inutile.

Nous sommes tous coupables, mais pas collectivement responsables. En effet, la responsabilité collective signifie que chacun est responsable de tout ou, en d'autres termes, que personne n'est responsable de rien. En réalité, la responsabilité est partagée. Chacun est responsable de sa part du drame. Le gouvernement de l'époque a pris une mauvaise décision. Les troupes belges auraient dû rester sur place pour tenter de mettre fin au génocide ou tout au moins pour porter secours aux réfugiés.

Les erreurs politiques commises lors des événements au Rwanda sont parmi les plus graves dans l'histoire de notre pays. Après le génocide des juifs, la Communauté internationale s'était engagée à tout faire pour éviter que de tels drames ne se reproduisent. Au Rwanda, la

Belgique avait la possibilité d'intervenir. Le premier ministre continue à défendre sa décision. En dépit de toutes les circonstances atténuantes que l'on pourrait invoquer pour la justifier, celle-ci reste inacceptable.

La question est de savoir quelles conclusions politiques nous devons tirer plus de trois ans après les faits. Les ministres concernés ne sont plus en fonction. Personnellement, j'estime que les faits sont suffisamment graves pour que le premier ministre tire ses conclusions. Dans une démocratie normale, ou bien une décision est jugée mauvaise et les conséquences politiques ne se font pas attendre, ou bien elle est fondée, et, dans ce cas, il n'y a pas de suites.

Je ne me fais pas d'illusions: le premier ministre a d'emblée déclaré que ce dossier ne devait pas mettre le gouvernement en difficulté.

Il est probable que la majeure partie de la classe politique et une frange de l'opinion publique l'approuvent. Comment l'expliquer ? Il est possible que chacun se sente en partie coupable ou que personne n'ait pris réellement la mesure de l'étendue du massacre. Comment se fait-il qu'un gouvernement tombe pour des querelles communautaires et non lorsqu'un drame d'une telle ampleur se produit ?

On attend un geste, une parole de regret. Un aveu de culpabilité collective a une valeur symbolique. Mais à quoi peut-il servir s'il reste sans effet sur le plan politique ? Le gouvernement pourrait renouer le contact avec le gouvernement de Kigali. Il pourrait également aider davantage ce pays dévasté. Il pourrait aussi insister sur le respect des droits de l'homme afin d'enrayer la spirale de la violence. Enfin, il pourrait donner suite aux recommandations du rapport.

Nous avons joué un rôle néfaste dans le drame rwandais. Le pire serait que l'on enterre définitivement ce rapport.

M. Goris (VLD) (en néerlandais). - Je tiens tout d'abord à féliciter les rapporteurs, les services du Sénat et les collaborateurs politiques pour leur contribution à l'élaboration de ce vaste rapport très important.

Je voudrais en outre exprimer mon estime pour la façon dont le président, M. Frank Swaelen, a présidé la commission. Sa tâche ne fut pas toujours facile. Il était en tant que Nestor de la commission toujours présent pour diriger de main de maître les débats.

Je ne parviendrai plus à oublier deux images. La première est celle d'officiers belges qui à partir de leur chambre d'hôtel, observent le début des massacres sans intervenir, alors que nous étions mandatés, voire obligés de le faire. Par après, nous nous retirerons même et nous insisterons pour que l'ensemble de la MINUAR quitte le Rwanda. Comme beaucoup d'autres, j'en ai honte. Personne ne sera évidemment tenu politiquement responsable de ces faits dans notre pays: chaque pays a ses propres traditions.

La seconde image est celle de la lutte désespérée de nos dix paras dans un petit bâtiment de l'ONU et disposant de peu d'armes et sans aucun soutien contre des Rwandais excités en surnombre.

Nous n'avons pas tenu compte de la philosophie bantoue qui repose sur trois piliers: la force, la crainte et la vengeance. Les Belges ne se sont pas montrés avec des véhicules blindés ni avec des armes lourdes. Les Rwandais savaient très bien que nous ne possédions pas la force. Nos hommes étaient connus comme «ceux qui parlent» et ne suscitaient donc pas la crainte. De plus, les Belges soutenaient les accords d'Arusha concernant le partage du pouvoir et la présence du détachement FPR ennemi à Kigali. C'était là des raisons suffisantes pour se venger sur eux. Les Hutus extrémistes pouvaient alors exécuter leur projet génocidaire sans aucune difficulté.

Tous les éléments de la logique africaine étaient réunis le 7 avril 1994. Le destin tragique de nos paras était en fait déjà scellé au moment où, désarmés, ils étaient sur le sol près de la villa

de Mme Agathe. Nos officiers ont toutefois continué à penser à la manière occidentale et à compter sur les officiers de liaison rwandais.

Le 7 avril, un certain nombre de déficiences technico-militaires se font jour. La première est l'absence totale d'une propre réserve valable. Malgré la situation critique, les armes antichar et les mitrailleurs sont restés au dépôt. C'est la deuxième déficience sur le plan technico-militaire.

Lorsque tôt le matin, le lieutenant Lotin signala que sa mission était impossible, on l'a rassuré: la force d'intervention rapide le dégagerait dans les meilleurs délais. Les Bangladais n'étaient toutefois guère à même d'utiliser leurs véhicules blindés et ils refusèrent à maintes reprises d'obéir aux ordres. La force d'intervention rapide n'existait que sur papier. L'autorité militaire à Bruxelles en était informée: c'est la troisième erreur sur le plan technico-militaire.

A 05.45 heures, le lieutenant Lotin signale au colonel Dewez que le premier ministre Agathe n'irait pas à la radio et qu'il est tenu sous le feu d'un véhicule blindé des Rwandais. La seule chose qui puisse les sauver est une intervention rapide de leurs propres véhicules blindés belges. De nos six véhicules blindés légers, seuls trois étaient en état de marche et encore sans le personnel et les munitions appropriés. C'est une quatrième déficience technico-militaire.

Cinquièmement, nos hommes ne disposaient pas eux-mêmes des munitions lourdes nécessaires. Ils ne pouvaient dès lors pas se défendre lorsqu'ils furent pris sous un feu nourri près du domicile de Mme Agathe.

Parce que le groupe Lotin ne disposait pas de radios portables, il était incapable de suivre Mme Agathe lors de sa fuite à travers les jardins et ne pouvait dès lors pas exécuter sa mission de protection. C'est là une sixième déficience.

Lorsque le groupe Lotin fut pris sous un feu nourri personne ne disposait d'un «worst

case scenario», alors que le colonel Marchal avait à maintes reprises insisté sur son importance pour la sécurité des Belges. C'est là une septième erreur.

On a inculqué aux militaires belges au Rwanda qu'ils ne pouvaient utiliser leurs armes qu'en cas d'extrême nécessité. Le colonel Dewez recommande initialement à Lotin de ne pas remettre ses armes, mais de continuer à négocier à l'africaine.

Une neuvième déficience résidait dans le fait que les Belges pouvaient difficilement être engagés parce qu'ils étaient dispersés sur quatorze cantonnements.

Les officiers d'état-major belges ont continué à avoir une confiance aveugle dans les autorités rwandaises, même après que le lieutenant Lotin eût déclaré clairement que son peloton était lynché. C'est là une dixième erreur.

Quelqu'un en est-il responsable ? Un ministre de la défense nationale doit-il constater en âme et conscience qu'à peu près tout ce qui pouvait mal tourner au Rwanda, a effectivement mal tourné, que l'état-major général à Evere et lui-même devaient savoir que les Belges étaient menacés et que personne ne réagissait ? Un gouvernement ayant quelque peu le sens des responsabilités doit-il en tirer les conclusions qui s'imposent ou à tout le moins présenter ses excuses ? Visiblement, pas en Belgique. C'est là indubitablement la plus affligeante de toutes les constatations faites par la commission Rwanda. (*Applaudissements sur les bancs du VLD, du PRL-FDF, de Agalev, de la Volksunie et du Vlaams Blok.*)

M. De Decker (PRL-FDF). - Mes pensées vont tout d'abord à nos dix paras qui se sont progressivement sentis abandonnés tout en croyant jusqu'au bout à l'arrivée de camarades venant les libérer. Si personne n'est venu les chercher, c'est qu'une mentalité perverse s'était infiltrée dans un corps qui ne peut fonctionner qu'en appliquant des principes militaires et moraux immuables. Ils sont morts parce que les responsables ont voulu croire que les choses étaient comme ils le voulaient. Ils sont morts parce que les pays protagonistes de cette tragédie ont cru qu'une solution politique à l'occidentale allait pouvoir régler le conflit

ethnique et politique au Rwanda.

Je pense aussi aux paroles du frère du lieutenant Lotin qui me demandait de veiller à ce que ce drame ne se reproduise jamais.

La tragédie du Rwanda m'a profondément traumatisé. D'une part, parce que je connais très bien les qualités de notre armée. D'autre part, parce que, lors d'une inspection des troupes en Somalie, j'avais été consoler les camarades de peloton de militaires décédés et que ces moments ne s'effacent pas de ma mémoire.

La Belgique porte d'énormes responsabilités dans la tragédie rwandaise. Les premiers responsables de ce drame sont, bien entendu, des Rwandais proches de la mouvance présidentielle. Le génocide et l'agression contre les troupes belges ont été préparés de longue date. Je persiste néanmoins à penser que ces deux drames auraient pu et dû être évités.

Le gouvernement de l'époque est coupable d'avoir fait prévaloir la logique budgétaire sur la logique de responsabilité. M. Delcroix n'a jamais caché sa détermination à veiller à ce que la mission coûte le moins possible. Plus grave encore, les autorités politiques n'ont pas tenu compte du rapport de la mission de reconnaissance envoyée au Rwanda, rapport qui insistait sur la nécessité d'une composante blindée. Les erreurs commises ont eu des conséquences tout au long de la mission. Cette composante blindée nous aurait donné une réelle supériorité militaire et aurait dû conditionner l'accord du chef d'état-major général à tout envoi de troupes. Ce ne fut pas le cas.

Le ministre Delcroix a sabré dans le budget, à la plus grande satisfaction du premier ministre. Il voulait réduire le coût de son département alors que le nouvel ordre mondial amenait nos troupes à être sans cesse en opération dans le cadre de missions décidées par les Nations Unies. Le ministre Claes voulait accepter les demandes de l'ONU pour plaire au gouvernement américain et le général Charlier voulait que nos troupes restent en opération pour justifier un budget sans cesse agressé par le gouvernement.

Nos seules circonstances atténuantes se trouvent dans le caractère nouveau des missions humanitaires ou de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Celle-ci a connu l'échec presque partout. Des enseignements en ont été tirés.

La principale recommandation du rapport est de refuser l'envoi de troupes si on ne veut pas adapter leurs moyens à la nature changeante du conflit. Le cadre juridique, les missions et les règles d'engagement doivent également pouvoir évoluer rapidement. La Belgique a tenu compte de ces enseignements en Slavonie.

Certains pays refusent de participer à des opérations commandées par l'ONU tandis que d'autres forment leurs hommes à cet effet. La Belgique n'a jamais choisi entre ces deux attitudes. Au Rwanda, elle a même dérogé à la règle de ne jamais envoyer en opérations des troupes d'un pays ayant des relations particulières avec celui où l'intervention a lieu. En s'engageant malgré la présence d'otages belges potentiels et sans déployer les effectifs et l'armement suffisants, notre gouvernement a pris la plus mauvaise décision possible. Je me reproche de ne pas l'avoir dénoncé mais je ne savais pas ce que savait le gouvernement.

La Belgique a donc commis une gigantesque faute d'appréciation et d'analyse. Le gouvernement belge avait une confiance aveugle dans le régime d'Habyarimana et n'a tiré aucune leçon des informations sur la préparation du génocide. Cette paralysie, transmise à tous les échelons de notre armée, trouve son paroxysme dans l'attitude du général Dallaire et du major Maggen qui sont passés à quelques m

M. De Decker (PRL-FDF). - Mes pensées vont tout d'abord à nos dix paras qui se sont progressivement sentis abandonnés tout en croyant jusqu'au bout à l'arrivée de camarades venant les libérer. Si personne n'est venu les chercher, c'est qu'une mentalité perverse s'était infiltrée dans un corps qui ne peut fonctionner qu'en appliquant des principes militaires et moraux immuables. Ils sont morts parce que les responsables ont voulu croire que les choses étaient comme ils le voulaient. Ils sont morts parce que les pays protagonistes de cette tragédie ont cru qu'une solution politique à l'occidentale allait pouvoir régler le conflit

ethnique et politique au Rwanda.

Je pense aussi aux paroles du frère du lieutenant Lotin qui me demandait de veiller à ce que ce drame ne se reproduise jamais.

La tragédie du Rwanda m'a profondément traumatisé. D'une part, parce que je connais très bien les qualités de notre armée. D'autre part, parce que, lors d'une inspection des troupes en Somalie, j'avais été consoler les camarades de peloton de militaires décédés et que ces moments ne s'effacent pas de ma mémoire.

La Belgique porte d'énormes responsabilités dans la tragédie rwandaise. Les premiers responsables de ce drame sont, bien entendu, des Rwandais proches de la mouvance présidentielle. Le génocide et l'agression contre les troupes belges ont été préparés de longue date. Je persiste néanmoins à penser que ces deux drames auraient pu et dû être évités.

Le gouvernement de l'époque est coupable d'avoir fait prévaloir la logique budgétaire sur la logique de responsabilité. M. Delcroix n'a jamais caché sa détermination à veiller à ce que la mission coûte le moins possible. Plus grave encore, les autorités politiques n'ont pas tenu compte du rapport de la mission de reconnaissance envoyée au Rwanda, rapport qui insistait sur la nécessité d'une composante blindée. Les erreurs commises ont eu des conséquences tout au long de la mission. Cette composante blindée nous aurait donné une réelle supériorité militaire et aurait dû conditionner l'accord du chef d'état-major général à tout envoi de troupes. Ce ne fut pas le cas.

Le ministre Delcroix a sabré dans le budget, à la plus grande satisfaction du premier ministre. Il voulait réduire le coût de son département alors que le nouvel ordre mondial amenait nos troupes à être sans cesse en opération dans le cadre de missions décidées par les Nations Unies. Le ministre Claes voulait accepter les demandes de l'ONU pour plaire au gouvernement américain et le général Charlier voulait que nos troupes restent en opération pour justifier un budget sans cesse agressé par le gouvernement.

Nos seules circonstances atténuantes se trouvent dans le caractère nouveau des missions humanitaires ou de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Celle-ci a connu l'échec presque partout. Des enseignements en ont été tirés.

La principale recommandation du rapport est de refuser l'envoi de troupes si on ne veut pas adapter leurs moyens à la nature changeante du conflit. Le cadre juridique, les missions et les règles d'engagement doivent également pouvoir évoluer rapidement. La Belgique a tenu compte de ces enseignements en Slavonie.

Certains pays refusent de participer à des opérations commandées par l'ONU tandis que d'autres forment leurs hommes à cet effet. La Belgique n'a jamais choisi entre ces deux attitudes. Au Rwanda, elle a même dérogé à la règle de ne jamais envoyer en opérations des troupes d'un pays ayant des relations particulières avec celui où l'intervention a lieu. En s'engageant malgré la présence d'otages belges potentiels et sans déployer les effectifs et l'armement suffisants, notre gouvernement a pris la plus mauvaise décision possible. Je me reproche de ne pas l'avoir dénoncé mais je ne savais pas ce que savait le gouvernement.

La Belgique a donc commis une gigantesque faute d'appréciation et d'analyse. Le gouvernement belge avait une confiance aveugle dans le régime d'Habyarimana et n'a tiré aucune leçon des informations sur la préparation du génocide. Cette paralysie, transmise à tous les échelons de notre armée, trouve son paroxysme dans l'attitude du général Dallaire et du major Maggen qui sont passés à quelques mètres du camp Kigali sans intervenir.

Je dois enfin souligner le rôle du SGR qui a fourni des renseignements et des analyses d'une importance capitale mais dont il ne fut tenu aucun compte. Il est dès lors indispensable d'abandonner l'opinion selon laquelle la recherche du renseignement est une attitude offensive incompatible avec les missions de paix. Il faut également revaloriser le rôle du service de renseignements, le faire fonctionner davantage au service des unités en opérations et en augmenter les effectifs.

Je félicite les rapporteurs pour leur excellent travail, ainsi que mon collègue Alain Destexhe, sans la détermination duquel notre commission n'aurait probablement jamais vu le jour.

Il reviendra à la justice et à l'autorité militaires de rendre les jugements et de prendre les sanctions disciplinaires qui s'imposent à l'égard des militaires qui ont failli. Pour les responsabilités politiques, il s'agit essentiellement d'une question de morale. Elle doit être assumée par les ministres mis en cause et par leurs partis politiques respectifs, qui doivent soit les sanctionner, soit assumer collectivement leurs erreurs et leurs fautes. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF, du VLD et d'Agalev.*)

Mme Thijs (CVP) (en néerlandais). - L'année 1994 restera marquée d'une pierre noire dans les annales du Rwanda et de la Belgique. Pourra-t-on éviter un tel drame à l'avenir ? La violence règne encore au Rwanda.

De nombreuses questions sont restées sans réponse. La commission a découvert ses propres limites: elle n'est pas un tribunal et les témoins ne sont pas des accusés. Le parlement n'est pas un historien scientifique, mais un instrument de contrôle démocratique.

Je remercie sincèrement le président qui se trouvait parfois dans une situation délicate. Il devait être impartial de sorte que les membres CVP se sont parfois moins manifestés.

Je garde un souvenir mitigé des travaux de la commission. Pendant que nous rédigeons le rapport, il se passait au Rwanda des événements aussi graves qu'à l'époque. Les éminents experts ne se font guère entendre actuellement. Espérons que l'intérêt du parlement pour l'Afrique ne sera pas de courte durée. On recommande que la Belgique n'envoie plus de contingent dans des pays avec lesquels nous avons un lien colonial. On nous reproche de ne pas être resté à l'époque au Rwanda et maintenant on nous interdit de participer à des opérations dans d'anciennes colonies. Si la Belgique ne participe pas à des opérations dans ces pays, d'autres pays ne le feront pas davantage. Le Kivu en est un exemple.

Nous avons travaillé de manière intensive ces derniers mois. La façon dont nous utiliserons le rapport montrera si ce fut un travail utile. Les commissaires ont beaucoup appris sur le Rwanda. Néanmoins, nous avons souvent fait preuve de trop d'arrogance en n'écoutant pas suffisamment les Rwandais et en ne tenant pas assez compte du contexte international. La Belgique ne représente pas grand chose sur le plan géopolitique. Aux Nations Unies, la Belgique ne participe pas à la prise de décision.

De nombreux témoins ont pris place aux bancs des témoins. Beaucoup de témoins n'ont pas pu comparaître par manque de temps ou parce que les commissaires ne les acceptaient pas comme tels.

Les témoins ont été soupesés avec deux poids et deux mesures. Le CVP n'a pas voulu juger les affirmations des témoins. Contrairement à d'autres commissaires, nous avons voulu faire figurer entièrement dans le rapport des citations de certains témoins si elles pouvaient contribuer à l'enquête.

On a mené en mai et en juin, une action organisée contre la démocratie chrétienne. On a épiluché toutes les enquêtes et toutes les indications possibles. On voulait absolument démontrer la coresponsabilité de la démocratie-chrétienne dans le génocide. Mme De Backer a été interrogée de manière indécente. Il conviendrait de lui présenter des excuses.

La commission s'est heurtée à des obstacles lors de la collecte d'informations. On a usé de mille artifices pour obtenir certains documents. Lorsqu'on a repris des citations de documents, on a souvent supprimé une petite phrase ou on n'a repris qu'une petite partie de la citation.

La question est de savoir quelle sera notre réaction et celle du monde extérieur face à ce rapport ? Sans doute, ce rapport sera-t-il interprété à la carte. Pendant les auditions, je me suis demandé plus d'une fois quel rôle jouaient certains commissaires. J'avais l'impression qu'il n'y avait de place que pour une seule vérité. Il n'y a ni gagnants ni perdants, sauf les innocents. Les événements d'aujourd'hui prouvent une fois de plus qu'au Rwanda, il y a des extrémistes

dans tous les camps. La réconciliation nationale est l'affaire des deux parties. La Communauté internationale a pour tâche de soutenir une société fondamentalement divisée et non de consolider les antagonismes.

L'absence d'une réponse à la question de savoir qui a abattu l'avion du président Habyarimana constituait un problème non négligeable pour la commission. Plus pénible encore était de savoir pourquoi personne n'a souhaité mettre sur pied une enquête internationale. C'est pourquoi la commission demande que les Nations Unies prennent une initiative à cet égard.

En tant que membres de la commission, nous avons pour mission de rechercher les responsables de la mort des dix paras et de trouver une réponse à la question de savoir si notre pays était impliqué dans le génocide. Le problème était beaucoup plus complexe que l'on aurait pu imaginer. Les assassinats ont cependant été perpétrés en premier lieu par des Rwandais. La question est de savoir si d'autres institutions possédaient suffisamment d'influence pour faire prendre une autre tournure aux événements. Les Nations Unies auraient pu mettre sur pied une force d'intervention rapide. Toutefois, celle-ci n'aurait jamais pu exclure le génocide. A l'époque, personne n'a mis en cause la décision de notre gouvernement. Il est facile de jouer au prophète après coup. Ce qui s'est passé résulte du concours de divers facteurs qui peuvent tous faire l'objet d'une approche différente.

De longs débats ont été consacrés à la décision d'envoi de troupes et à celle de retrait par la suite. M. Verhofstadt a réussi, en tant que rapporteur, à faire accepter par tout le monde un texte que beaucoup avaient initialement rejeté.

Je nie formellement que le premier ministre ait exercé une pression quelconque. Cela ne peut pas être dit de tous les partis. Le fait que ce texte fasse l'unanimité n'enlève rien à sa force. En lisant les trente pages consacrées aux dysfonctionnements, on a l'impression qu'il n'y a rien de bon. Ne faudrait-il pas citer nommément les nombreuses personnes bien intentionnées ou qui ont agi correctement ? Les cinquante-cinq recommandations sont cependant bien plus importantes que tous les dysfonctionnements.

Une série de recommandations s'appuie sur deux lignes de force. En premier lieu, les règles de notre société ne peuvent pas dégénérer en directives bureaucratiques dépourvues de tout sentiment humain. C'est pourquoi je me réjouis que l'on se préoccupe d'assurer une prise en charge et un accompagnement humains des épouses des victimes, tant militaires que civiles. Il est préoccupant de constater que le processus décisionnel de la Communauté internationale ne tient guère compte du respect des droits de l'homme. Il est scandaleux de voir que l'on a ignoré l'article 17 des règles d'engagement qui permettait à la MINUAR d'intervenir en cas de génocide.

La persévérance des familles des victimes a permis à l'enquête d'avoir lieu, ce qui nous a donné une vue d'ensemble. Faisons en sorte que la mort des dix paras et des victimes civiles n'ait pas été inutile.

L'opposition peut mettre en exergue les dysfonctionnements, mais elle doit reconnaître humblement qu'il est inexact de prétendre que seuls le gouvernement belge et quelques militaires sont responsables. En fait, tant le gouvernement que le parlement, les ONG, la Banque mondiale, le FMI, la Communauté internationale, les médias et l'opinion publique ont eu tort de croire qu'Arusha pouvait offrir une solution.

Le drame du Rwanda doit, pour nous tous, illustrer clairement ce que nous avons fait trop tard et trop peu et nous inciter à mener une politique internationale courageuse.

M. Hotyat (PS). - Je voudrais, à mon tour saluer le labeur du président et des membres de la commission d'enquête. L'histoire de la tragédie rwandaise est complexe.

L'ONU, qui avait la maîtrise de l'opération à laquelle la Belgique a prêté le concours d'un contingent militaire, n'a pas exercé sa responsabilité de façon satisfaisante. Il convient d'analyser ses carences.

La commission a constaté que le mandat confié à la MINUAR était plus limité que ce qu'avaient demandé les parties au conflit dans le cadre des accords d'Arusha. Il est paradoxal que la Communauté internationale organise une mission de maintien de la paix, ressortissant du chapitre 6 de la charte de l'ONU alors que les parties elles-mêmes s'étaient accordées pour autoriser une action d'imposition de la paix, prévue au chapitre 7.

La commission a constaté le poids excessif exercé, par rapport aux autres membres, par les membres permanents du Conseil de sécurité. En particulier, la commission a mis en évidence le rôle des Etats-Unis dans l'affaiblissement du mandat. Tout cela conduit à considérer que les membres permanents du Conseil de sécurité portent une lourde responsabilité dans la suite des événements.

Il serait utile que chaque pays associé aux événements d'un façon ou d'une autre et les Nations Unies elles-mêmes en fassent une analyse et une évaluation approfondies.

La volonté de transparence démocratique à l'échelon international, voulue par la commission d'enquête, est une démarche pleine de signification dont le refus de M. Annan de laisser témoigner les personnes dépendant des Nations Unies exprime la difficulté.

On doit déplorer que les intérêts des membres du Conseil de sécurité aient pris le pas sur la mission fondamentale de cet organe, qui est la paix. Il est paradoxal que les pays qui fournissent des troupes ne soient pas associés systématiquement à la définition du mandat alors que leurs troupes risquent de subir les conséquences d'une définition inadéquate. Les pays membres, qui n'engagent pas nécessairement des troupes dans les opérations, ont donc la part belle. La commission recommande que les pays fournisseurs de troupes participent à la définition du mandat. Nous soutenons cette revendication.

A aucun moment, le Conseil de sécurité n'a pris en compte les violations des droits de l'homme au Rwanda même lorsqu'elles se trouvaient mentionnées dans un rapport spécial de la commission des Nations Unies pour les droits de l'homme. C'est une carence, car ce rapport

mentionnait aussi l'éventuel génocide. C'est donc légitimement que la commission d'enquête recommande que le Conseil de sécurité tienne compte des rapports de la commission des droits de l'homme et entende les rapporteurs spéciaux avant toute décision d'envoi d'une mission de paix.

Le secrétariat général de l'ONU doit assurer l'exécution de la mission définie par le Conseil de sécurité. L'interprétation trop restrictive du mandat et des règles d'engagement et l'absence d'un centre d'opérations et d'un service de renseignements sont des manquements identifiés par la commission. L'ONU doit mettre en place son propre service de renseignements pour détecter précocement les sources de conflit.

Le commandant en chef d'une force internationale est désigné par les Nations Unies. Les circonstances ont mis tragiquement en lumière l'importance de cette responsabilité. Les déficiences de l'ONU sont graves. Personne n'a mis en cause le principe de l'institution qui reste indispensable. Mais la commission fait des recommandations pour apporter des remèdes.

L'internationale socialiste soutient les Nations Unies car elle partage ses objectifs de paix, de démocratie, de développement durable et de coopération. Elle insiste cependant sur la démocratisation et la transparence des décisions du Conseil de sécurité et le renforcement du rôle de l'assemblée générale. Nos attentes sont grandes et nos exigences aussi.

La commission d'enquête a invité la commission des affaires étrangères du Sénat à étudier les nécessaires réformes du fonctionnement des Nations Unies et du Conseil de sécurité pendant les situations de crise et les opérations de paix. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Bien que mon président estime que je ne suis au fond pas digne de faire de la politique (*Hilarité*), je tenterai de donner mon avis sur ce rapport et sur les événements au Rwanda. Je le ferai en âme et conscience, tout comme je l'ai fait d'abord au sein de la commission spéciale, puis à la commission d'enquête sur le Rwanda.

Dès le début, j'étais un des partisans de la création d'une commission d'enquête parce que je considérais que seule une commission d'enquête serait à même de découvrir la vérité.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à la mémoire et au courage des dix paras assassinés ainsi qu'à leurs familles. Sans leur persévérance, il n'y aurait jamais eu de commission d'enquête. N'oublions pas non plus les centaines de milliers de Rwandais qui ont été victimes du génocide. Je voudrais également exprimer mon estime pour le travail des rapporteurs qui ont personnellement écrit leurs excellents rapports, ce qui est plutôt exceptionnel au parlement. Le président a dirigé les travaux de la commission de façon remarquable et objective. Je le prie de m'excuser au cas où, à certains moments, j'aurais dit le contraire. J'éprouve aussi de l'estime pour tous les membres de la commission qui ont coopéré au-delà des clivages politiques. Tous les parlements de ce pays peuvent prendre exemple sur ce que cette commission a réalisé.

La déclaration qui m'a le plus frappé ces derniers jours fut celle du professeur Reyntjens à la BRTN: «En quoi un petit pays peut être grand». En effet, le rapport cite nommément les responsables jusqu'au niveau le plus élevé, non sans résultat d'ailleurs, car le ministre américain

des affaires étrangères a concédé la semaine dernière l'échec des Etats-Unis dans le drame du Rwanda et a présenté les excuses de son pays au peuple rwandais.

Quiconque a lu attentivement le rapport a dû arriver à la conclusion que, dans le dossier du Rwanda, des erreurs, voire des gaffes ont été commises par différentes autorités au niveau national et international. En premier lieu par les Nations Unies, un appareil bureaucratique, lourd, qui engloutit des milliards et où les Etats-Unis règnent encore plus que par le passé en maître. En Belgique, des erreurs ont été commises par le gouvernement, les ministres responsables, le commandement de l'armée et, selon certains, par le parlement qui n'a pas montré suffisamment d'intérêt. Il y eut même des manœuvres pour que le parlement fasse office de paratonnerre. A mes yeux, cela n'est pas justifié parce que le gouvernement ne communique au parlement que les informations qu'il veut, surtout en matière de politique

étrangère et de défense nationale. En effet, des intérêts supérieurs de l'Etat entrent en jeu et les relations avec d'autres pays peuvent être compromises. Ce n'est pas un reproche à l'adresse des ministres Derycke et Poncelet. Il en a toujours été ainsi également avec les libéraux au gouvernement. Cela vaut aussi pour d'autres dossiers comme la fraude aux hormones et à la viande où j'ai senti que certains ministres se moquent des parlementaires. Je suis convaincu que les parlementaires auraient réagi plus attentivement s'ils avaient été mieux informés sur le Rwanda pendant les mois cruciaux.

Le chapitre 4 du rapport met l'accent sur les erreurs, les dysfonctionnements et les responsabilités dans dix-sept domaines. Il en ressort clairement que le gouvernement a traité le dossier du Rwanda à la légère. La confiance inconditionnelle dans les accords d'Arusha, l'invitation explicite des partis concernés et de l'ONU pour que notre pays participe au maintien de la paix, nos liens historiques et religieux avec le Rwanda, la présence de 1600 Belges dans ce pays et les pressions exercées par différents milieux, dont le moindre n'est pas l'entourage de la Maison royale, pour que la Belgique assume ses responsabilités au Rwanda, tout cela a fait que le gouvernement a pris la décision de participer à la MINUAR comme s'il s'agissait d'une affaire de routine. Aujourd'hui, on prétend le contraire, mais je n'ai pas pu déduire cela des témoignages et des documents recueillis. J'estime donc que le dossier du Rwanda n'était qu'un des nombreux dossiers importants que le Conseil des ministres devait traiter au cours de l'automne 1993. La prise de décision n'a jamais donné lieu à une discussion sérieuse sur les effectifs, à l'exception d'un dialogue de sourds entre le ministre Delcroix et le général Charlier, un entretien que ce dernier a qualifié de marchandage.

Il n'y a pas eu davantage de discussion approfondie sur le mandat, les règles d'engagement, la crédibilité des autres contingents, la force d'intervention rapide, etc. Une fois la décision prise, il incombait au ministre de la défense nationale et à l'état-major général de suivre le déroulement de la mission. Le ministre de l'époque s'est débarrassé de l'affaire. Selon lui, les problèmes opérationnels étaient de la compétence de l'état-major général, la responsabilité finale incombant à l'ONU. Le ministre n'apparaît guère dans l'ensemble du dossier.

La seule fois qu'il apparaît réellement à l'avant-plan, c'est en mars 1994, lors de sa visite à

Kigali, accompagné de 65 personnes. Il s'agissait plutôt d'un coup médiatique lors de la campagne électorale pour les élections européennes qu'une véritable visite de travail. Selon le témoignage d'un membre de la délégation, le ministre s'est comporté alors comme un «éléphant dans un magasin de porcelaine». Je voudrais conseiller à notre collègue Delcroix de quitter la politique et de se lancer dans les affaires, car c'est là sa véritable spécialité.

Ce que j'ai dit de l'intervention du ministre de la défense nationale de l'époque n'avait certainement pas pour objet de minimiser ou d'atténuer la responsabilité du ministre des affaires étrangères de l'époque. Lors de mes travaux en commission, je ne me suis jamais laissé guider par des intérêts partisans. Lorsqu'on compare les activités des deux ministres pendant la période concernée, force est de constater une différence objective. Il est vrai que le ministre des affaires étrangères a commis des erreurs d'appréciation, mais lui au moins n'est pas resté inactif. Après sa visite à Kigali en février, le ministre a donné sept instructions afin de demander, jusqu'au plus haut niveau, auprès de Boutros-Ghali et de son collègue américain Christopher, un renforcement du mandat. Le fait que les efforts des affaires étrangères et les démarches des diplomates à New York n'ont finalement pas abouti, est dû dans une large mesure au veto des membres permanents du Conseil de sécurité, notamment les Etats-Unis, qui même après les événements des 6 et 7 avril, s'entêtaient dans leur refus d'autoriser une extension ou un renforcement du mandat.

Lors de sa décision de retrait unilatéral des Casques bleus belges, le gouvernement a pris à son compte la devise «Notre propre peuple d'abord». Je me rappelle, comme si c'était hier, les réactions des gens en avril 1994 lors de l'annonce de la mort des dix paras belges: «Ramenez nos Casques bleus et nos autres compatriotes, avant qu'il n'y ait d'autres victimes belges. Laissez les noirs vider leurs querelles tribales entre eux». C'est un réflexe primaire et répréhensible, mais je n'ai pas entendu d'autre message au parlement ou dans la presse à cette époque-là.

Il s'agit d'une responsabilité collective, tant de la Communauté internationale que de l'ensemble de la classe politique et de la communauté belges.

Le nom de M. Dehaene ne figure pas dans le rapport, mais il était, en 1993-1994, premier ministre, c'est-à-dire entraîneur de l'équipe, pour le dire dans le langage du football. Lorsqu'une équipe est en difficulté, c'est souvent l'entraîneur qui est mis à la porte en premier lieu. J'étais très choqué d'entendre le premier ministre déclarer devant la commission que, dans des circonstances identiques, il prendrait à nouveau la décision unilatérale de retirer les troupes belges. Je n'irai pas jusqu'à exiger sa démission. Je suis d'ailleurs sûr qu'il ne se soucierait guère d'une telle exigence. Il est à mon avis de son devoir moral, en tant que premier représentant de la nation belge, d'exprimer ses regrets pour les fautes commises et de demander pardon aux victimes et aux familles. Comme Yves Desmet l'a écrit dans le journal *De Morgen* du 9 décembre dernier, aucun chef de gouvernement ne s'est jamais montré aussi digne que Willy Brandt, qui s'est agenouillé devant le monument érigé en commémoration de l'holocauste. (*Applaudissements sur les bancs du VLD, du PRL-FDF, de la Volksunie et du Vlaams Blok.*)

M. Nothomb (PSC). - N'est-ce pas un signe du déclin des sociétés que de refuser de voir la vérité en face et de procéder à leur propre examen de conscience ? La Belgique a prouvé, à travers son parlement, que ce pays était sain et pouvait réagir avec courage face à des épreuves difficiles. Le rapport de la commission Rwanda est à mettre à l'honneur de notre régime parlementaire qui a osé procéder à une évaluation de la participation de la Belgique à la MINUAR. Les conclusions et les recommandations de ce rapport sont exprimées dans un langage fort, clair, et concret. Je pense qu'un tel débat n'aurait pas pu avoir lieu dans nombre d'autres pays démocratiques.

Nos soldats sont tombés pour défendre une tâche grande et noble, celle de servir la paix. Nous devons être fiers de nos morts comme d'une blessure subie dans un combat pour une noble cause. Notre deuil collectif ne prendra fin que lorsque la justice aura été rendue. Il est toutefois difficile de juger l'attitude de personnes qui, placées dans des conditions difficiles et extrêmes, ont dû procéder à des appréciations rapides sur base des informations imprécises dont ils disposèrent. Si des fautes ont été commises, il appartient aux instances compétentes de prendre des mesures adéquates, fermes, mais sans injustice.

Le gouvernement belge doit veiller à ce que les coupables de la mort de nos militaires soient poursuivis et traduits devant les instances judiciaires compétentes.

Si des témoins importants ou des suspects sont identifiés et repérés, le gouvernement doit entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour les amener devant une juridiction belge ou internationale.

On pourrait avoir la tentation de garder le silence en guise d'hommage ultime devant un crime aussi incompréhensible qu'un génocide. Si le silence n'est pas adéquat, la sanctuarisation ne l'est pas plus. Comment le Rwanda a-t-il pu sombrer dans une telle tourmente ? Il convient d'analyser les mécanismes qui ont conduit ce pays à une telle catastrophe. La vision des médias et de la propagande risque de donner une image déformée de la signification de la mort de toutes ces victimes.

Cette mort resterait inutile si elle ne devait servir à corriger le présent et à préparer l'avenir. Le rapport trace un certain nombre de recommandations. J'encourage le gouvernement à mettre en œuvre les réformes politiques, administratives et militaires nécessaires. La question de la participation future de la Belgique à des missions de l'ONU est posée. En ce qui concerne le Rwanda, il faut reconnaître que, n'étant qu'une petite puissance, la Belgique ne pouvait se porter garante des accords d'Arusha.

La Belgique ne peut être tenue pour responsable du génocide au Rwanda. Elle a au contraire osé faire le pari de la paix dans ce pays et s'y est engagée. Elle l'a payé chèrement de la vie de plusieurs victimes civiles et militaires belges. La Belgique ne peut servir de bouc émissaire pour une faillite collective. La Communauté internationale doit procéder à son examen de conscience. Il est trop facile de se retrancher derrière quelques grands principes et d'appeler à la construction d'une paix globale sans prendre des risques concrets sur le terrain. Ainsi, la Communauté internationale et la Belgique n'ont-elles pas failli lorsqu'il y a un an, il a été impossible d'envoyer une force internationale pour assurer le secours humanitaire des réfugiés dans l'est du Zaïre ?

Je remercie les membres de la commission pour le travail qu'ils ont fourni et plus spécialement les membres sociaux-chrétiens qui ont constamment cherché la vérité et qui ont œuvré pour un rapport équilibré. (*Applaudissements sur les bancs du PSC, du SP et du PRL-FDF.*)

Mme Lizin (PS). - Ce travail exceptionnel est tout à l'honneur du Sénat. Dans des dizaines d'années, ce rapport sera encore d'actualité et le génocide rwandais apparaîtra toujours comme un événement central de rééquilibrage.

Il ne s'agit pas d'un strip-tease masochiste néocolonialiste. Un pays qui se livre à un tel exercice de transparence démocratique se condamne sans doute à quelques méfiances futures, mais les parents des victimes, une partie de l'armée et tous ceux qui prisent la vérité nous en seront reconnaissants.

A l'origine de nos travaux figure un rapport du comité R montrant la volonté de cacher un document clé échangé entre deux services de renseignements de l'Etat. Grâce à l'acharnement des familles, nous avons surmonté les forces du silence.

Notre travail est l'explication d'une chronologie de mauvais fonctionnements et de désarmement moral de nos paras par leur hiérarchie. Mais nous ne pouvons accepter de porter le génocide sur nos épaules seules ou sur celles de notre armée. Le même travail de recherche doit être fait sur l'attentat déclencheur et sur les alliances militaires présentes sur le terrain.

Rien n'est plus lâche que de refuser d'assumer ses responsabilités. En 1990 déjà, j'avais découvert l'horreur permanente de la situation des Tutsis du Rwanda. Philippe Moureaux, alors vice-premier ministre, avait partagé mon écœurement et nous avons obtenu de haute lutte le refus de livraison d'armes au régime Habyarimana.

Certains Belges ont, sans doute de bonne foi, participé au désarmement moral. Un Etat

comme le nôtre ne peut se le permettre. Le gouvernement ne peut laisser sans suite ce rapport et doit, me semble-t-il, demander au gouvernement rwandais quelle collaboration il estime nécessaire à l'égard des génocidaires et de leurs victimes qui se trouvent sur le territoire belge. Il faut aussi se rendre à Kigali pour mesurer au plus haut niveau comment reconstruire une relation basée sur le respect de chacun. (*Applaudissements.*)

M. Dehaene, premier ministre. - Les événements dramatiques qui se sont produits au Rwanda en 1994 ont donné lieu à une enquête minutieuse. Contrairement à l'impression que certains ont eue, j'ai été profondément marqué par ces événements. Que les familles endeuillées sachent que je partage leur chagrin et regrette de n'avoir pas toujours été capable de le leur exprimer.

Aux familles des dix paras tombés en service commandé, aux parents des victimes civiles et aux proches des milliers de victimes rwandaises, je tiens à dire que je partage leur douleur. L'engagement héroïque de nos dix paras en faveur de la paix est un exemple de courage et d'abnégation. Le gouvernement envisage de faire du 7 avril une journée d'hommage officiel à tous les militaires ayant perdu la vie au cours d'une opération humanitaire.

Rien ne pourra réparer la perte d'un époux, d'un fils, d'un père. Le rapport de la commission m'a fait prendre conscience de plusieurs manquements à l'égard des familles des victimes après le drame. Je tiens à leur présenter mes excuses les plus sincères au nom du gouvernement.

Je comprends parfaitement la ténacité des familles qui ont voulu que toute la clarté soit faite pour en tirer les leçons nécessaires et faire en sorte qu'à l'avenir, personne n'ait à traverser à nouveau l'épreuve qui est la leur. Le rapport démontre qu'il y a eu des manquements dans la mise en place et l'exécution de la mission MINUAR et formule des recommandations. Au gouvernement et au parlement de veiller à ce que celles-ci ne restent pas lettre morte.

Je présente mes condoléances sincères aux familles des victimes civiles, des coopérants partis

pour aider un pays ami.

Nous ne sommes pas insensibles à la foule innombrable de Rwandais morts assassinés, pour la plupart victimes innocentes de la haine. Je souhaite que ce pays puisse surmonter ce drame. Le Rwanda est un pays torturé dont la population aspire à la paix. Elle est en droit de revendiquer cette paix auprès de la communauté internationale et de la Belgique. Nous y répondrons en collaboration avec son gouvernement.

(Poursuivant en néerlandais.)

La commission d'enquête avait pour objectif d'examiner quelle politique les autorités belges et internationales ont menée, plus particulièrement quelles actions elles ont entreprises, et de formuler éventuellement des conclusions concernant les responsabilités et les mesures qui devraient être prises.

Selon la commission, elle n'avait pas l'intention de montrer du doigt des individus, mais d'examiner quelles ont été les erreurs commises pour que l'on puisse tirer des leçons pour l'avenir et éviter de commettre les mêmes erreurs qu'hier. C'est le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux dix paracommandos assassinés et à toutes les victimes du génocide. Les recommandations formulées par la commission doivent donc retenir toute notre attention.

Avant d'aborder les recommandations de la commission, je tiens à attirer l'attention sur deux risques relevés par la commission elle-même. Le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements et de responsabilités implique le risque que les éléments positifs n'apparaissent plus. Je tiens donc à souligner au préalable que de nombreuses personnes et organisations, tant civiles que militaires, ont fait preuve d'un véritable engagement et d'une grande compétence. Je tiens à leur rendre explicitement hommage pour leur action.

Un deuxième risque est celui d'une interprétation *a posteriori*. Il y a en effet une différence de taille entre juger avec le recul du temps et juger au moment-même. Ces deux risques sont

inhérents au fonctionnement d'une commission d'enquête et ne pourront jamais être totalement évités. Le lecteur du rapport ne peut perdre ces éléments de vue sous peine de tirer des conclusions erronées.

(Poursuivant en français.)

Le gouvernement regrette profondément que des soldats belges aient perdu la vie dans le cadre de l'opération MINUAR. Il regrette que cette opération ait échoué et que des centaines de milliers de Rwandais innocents aient été lâchement assassinés.

Cette décision de participation à la MINUAR n'a pas été prise à la légère. Elle visait à assurer la cohabitation pacifique des communautés au Rwanda et répondait à une demande des parties aux accords d'Arusha. La commission parle d'erreurs d'appréciation et de manquements. Il faut manier avec prudence les jugements *a posteriori*. Il est plus facile d'apprécier les informations lorsqu'on connaît le déroulement ultérieur des événements. Juger ce qui se serait produit avec une autre décision est de la spéculation. L'envoi de troupes comporte toujours des risques; on ne maîtrise pas toutes les données. Il faut évidemment ensuite tirer les leçons.

L'expérience du Rwanda a pesé dans notre décision de ne pas participer à une opération au Kivu. Cette non-participation a eu comme conséquence qu'il n'y a pas eu d'opération et que rien n'a été fait contre les massacres au Kivu. Nous étions les seuls défenseurs d'une intervention mais, en ne fournissant pas de troupes, nous perdions toute crédibilité. C'est notre part d'échec au Kivu.

Il n'y aurait pas eu d'opération de l'ONU pour appliquer les accords d'Arusha si nous n'avions pas décidé d'y participer. Personne ne peut dire ce qui se serait passé. Je suis persuadé qu'un refus belge basé sur une appréciation considérée comme correcte par la commission aujourd'hui aurait conduit à la guerre civile et n'aurait pas été admis par le parlement belge d'alors.

Le mandat de l'ONU et les règles d'engagement étaient inadéquats. Nous en avons tiré les leçons et, en Slavonie orientale, nous avons posé nos conditions et négocié le mandat. Ce n'aurait pas été possible au moment de l'intervention au Rwanda.

A l'époque, la décision ne fut pas contestée, ou si peu.

Je tiens à souligner que les décisions ont été prises collégalement par l'ensemble du gouvernement. Nous avons pris nos responsabilités à la lumière des renseignements du moment. Je comprends qu'*a posteriori* la commission parle de déficiences de l'ONU et du gouvernement belge mais nous avons mené le processus décisionnel de manière minutieuse.

Ce débat est important pour les familles des victimes qui veulent comprendre ce qui s'est passé et obtenir de meilleures conditions pour les soldats qui seront affectés à d'autres opérations. Le gouvernement se rallie aux recommandations du rapport et compte les traduire concrètement.

Le constat de manquements dans la coordination et l'échange d'informations est important. Il faut y apporter une réponse.

Le gouvernement transmettra le rapport à l'ONU pour que cette organisation y donne suite.

L'état-major devra analyser ce rapport et prendre les mesures qui s'imposent. En temps utile, le ministre de la défense nationale fera rapport devant le parlement.

Tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité de nos soldats et l'efficacité maximale des opérations. Nous n'y avons pas réussi au Rwanda. J'en suis pleinement conscient. Notre responsabilité consiste à tirer les leçons pour l'avenir. Les recommandations de la commission correspondent d'ailleurs à nos conclusions.

(Poursuivant en néerlandais.)

Il faut procéder à une évaluation spécifique des événements qui se sont déroulés après le 7 avril 1994. Je puis me rallier à la conclusion finale du rapport à ce sujet. Il estime que la communauté internationale et la Belgique ont failli en avril 1994. Le génocide au Rwanda est une page sombre dans l'histoire mondiale. Le fait qu'on n'a pas envoyé à ce moment-là des troupes supplémentaires, mieux armées et dotées d'un mandat explicite d'imposition de la paix est un manquement tragique et collectif de la communauté mondiale et des Nations Unies en particulier. Tous les pays, et plus particulièrement les pays membres du Conseil de sécurité, ont failli comme ils l'ont également fait plus tard au Kivu. L'appel aux troupes ONU belges ne pouvait s'envisager que dans le cadre d'une opération d'imposition de la paix, ce qui nécessitait une nouvelle mission et un renforcement tant quantitatif que qualitatif des forces. Seule, la Belgique ne savait ni ne pouvait rien faire. Etant donné que ni l'un ni l'autre ne s'est fait, que les grands pays présents sur le terrain et le Conseil de sécurité le refusaient et qu'il existait à ce moment une campagne anti-belge, il aurait été irresponsable pour nous de ne pas retirer nos troupes du Rwanda et de courir le risque de drames plus importants. Un large consensus s'était d'ailleurs dégagé sur ce point.

La question qui m'a été posée au sein de la commission concernant le retrait de nos troupes n'était pas pertinente. Y répondre était maladroit. J'aurais mieux fait de m'abstenir que d'y répondre, et je regrette de l'avoir fait. Si nous avions su en 1993 ce que nous savons aujourd'hui, la Belgique n'aurait pas participé à la MINUAR.

A cet égard, je me permets d'insister sur les principes de base en matière d'intervention humanitaire. Le principe qui prime en droit international est celui de la non-intervention. Il existe quelques exceptions strictement réglementées. Une intervention armée n'est possible qu'en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité qui doit être basé sur le constat d'une rupture ou menace de la sécurité internationale. Dans le cas du Rwanda, force est de constater que le Conseil de sécurité n'était pas en mesure de confier un tel mandat.

(Poursuivant en français.)

D'ici fin janvier, le gouvernement présentera au parlement une note de politique générale comprenant l'inventaire complet des mesures déjà prises dans le cadre du rapport du Sénat et celles que le gouvernement souhaite prendre. La philosophie et les grandes lignes de la politique du gouvernement en matière d'opérations militaires à l'étranger seront également explicitées. Les recommandations du Sénat seront prises en compte et un rapport annuel sur les progrès réalisés sera présenté au parlement. En outre, le gouvernement souhaite informer davantage le parlement quant au déroulement des opérations militaires belges à l'étranger.

Je veux également souligner qu'on ne peut reprocher aux actuels ministres des affaires étrangères et de la défense nationale de ne pas avoir donné au parlement une description complète et précise de la connaissance qu'avait du dossier le gouvernement belge de novembre 1993 à avril 1994.

Quant aux principales mesures déjà mises en œuvre, les procédures et les structures d'accueil et d'accompagnement des familles des victimes ont été modifiées. Les soldats belges victimes d'opérations de paix à l'étranger bénéficieront des mêmes avantages que ceux accordés par l'institut national des invalides de guerre.

En ce qui concerne les décisions relatives à la participation à des opérations de maintien de la paix à l'étranger, je signale que le ministre Claes a, dès septembre 1994, exposé devant l'Assemblée générale de l'ONU les nouvelles lignes de force de la politique belge. Celles-ci étaient tirées des leçons du passé et ont été mises en œuvre avec succès lors de l'opération en Slavonie orientale.

(Poursuivant en néerlandais.)

Le gouvernement souscrit à la recommandation stipulant que la Belgique ne fournit plus de contingent dans des pays avec lesquels elle a entretenu jadis des relations coloniales. Le gouvernement estime plus particulièrement que la Belgique ne doit plus envoyer des troupes de combat vers des pays avec lesquels nous avons eu des liens coloniaux dans le passé. Cela n'exclut pas pour autant toute forme de participation à une opération de paix dans ces pays.

Comme à l'époque de la crise des réfugiés au Kivu, une éventuelle participation de la Belgique doit pouvoir s'envisager sous forme d'un appui en matière de logistique ou de communications. Nous ne pouvons pas exclure une aide financière ou matérielle aux troupes de pays tiers et plus particulièrement de pays africains. Le développement de la capacité des pays africains à assurer eux-mêmes la prévention de conflits et la gestion de crises est important. La paix et la stabilité en Afrique relèvent en premier lieu de la responsabilité des Africains. Afin de renforcer la capacité africaine en matière de maintien de la paix, la Belgique s'engage activement.

A partir de 1995, le gouvernement a adopté à l'égard du Rwanda une politique qui entend répondre aux aspirations de la population rwandaise. Dès juillet 1994, nous avons fait part au gouvernement rwandais de notre volonté de l'aider à relever le défi du retour et la réintégration des réfugiés, de la reconstruction du pays et du développement d'un système juridique permettant de sanctionner les responsables du génocide.

Nous avons lancé un appel à l'Union européenne et aux Nations Unies afin qu'ils apportent leur assistance. Nous avons pris l'initiative du «Rwanda Operational Support Group». L'Union européenne fait du Rwanda l'une des priorités de sa politique extérieure. Le Secrétaire d'Etat Moreels a rencontré cette année les responsables politiques rwandais. La Belgique a confirmé son engagement à poursuivre la coopération en matière de santé publique, d'enseignement, de justice et de développement socio-économique. La Belgique est l'un des principaux partenaires du Rwanda dans le monde et elle entend le rester. Je soutiens les efforts rwandais en vue de la reconstruction, du respect des droits de l'homme et de l'établissement de l'état de droit. Notre coopération avec le Rwanda est fondée sur le respect mutuel, sur un dialogue ouvert et sincère, sur la volonté d'œuvrer pour la paix et la prospérité. A cet égard, les suggestions de nos collègues Jonckheer et Dua peuvent être examinées positivement. Au nom du gouvernement belge, je souhaite inviter les responsables politiques rwandais à visiter notre pays. Notre collaboration a de l'avenir. Nous devons le préparer dès aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et de M. Jonckheer.*)

M. Destexhe (PRL-FDF). - Vous avez eu, monsieur le premier ministre, des mots heureux en

ce qui concerne la forme. C'est la première fois que vous vous adressez si directement aux familles et aux ressortissants rwandais. En ce qui concerne ces derniers, j'invite votre gouvernement à poser le geste symbolique de l'envoi de notre ministre des affaires étrangères au Rwanda.

Sur le fond par contre, vous avez tenu des propos apaisants sans rien renier de la politique menée.

La commission n'a pas critiqué la décision d'aller au Rwanda en tant que telle mais bien celle d'y aller avec les effectifs et les moyens tels qu'ils ont été définis. Vous n'avez pas tiré de leçons des expériences antérieures et la contradiction entre les aspects politiques et militaires a abouti à un compromis inadapté à la situation.

Je réfute l'affirmation selon laquelle la décision a été prise de façon minutieuse.

Au sujet du retrait, vous êtes très en-dessous de ce que nous espérions. Car, à l'époque, votre gouvernement disposait de tous les documents contenus dans le rapport. La commission ne s'est pas livrée à une relecture *a posteriori*. Elle a essayé de se replacer dans le contexte de l'époque.

Vous n'avez pas répondu à notre grief principal, à savoir la campagne diplomatique menée pour obtenir le retrait des troupes. Vous défendez vos deux ministres actuels. Mais le ministre Poncelet, en juin 1996, tirait ses conclusions après analyse minutieuse des documents dont le gouvernement disposait déjà depuis longtemps. En novembre 1995, le ministre Poncelet ne nous a cependant cité que des extraits apaisants de ces documents.

Je suis satisfait sur la forme mais, sur le fond, vous n'avez pas répondu à nos attentes. Et je suis inquiet pour le vote qui aura lieu demain. Les chefs de groupes de la majorité ont, en effet, déposé une motion qui relaie les déclarations de MM. Van Peel et Tobback dans la

presse. Cette motion est une insulte pour le travail de la commission et pour les membres de la majorité qui ont voté ce rapport. Je me demande donc qui joue, en l'occurrence, un jeu politique vicieux. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF, du VLD et du Vlaams Blok.*)

- La discussion est close.

M le Président. - J'ai été saisi d'une motion signée par MM. Vandenberghe, Lallemand, Erdman et par Mme Delcourt-Pêtre et libellée comme suit:

« Le Sénat a pris connaissance du rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, rapport approuvé à l'unanimité par les membres effectifs de cette commission. »

« Le Sénat prie les autorités concernées, en particulier le gouvernement, de prendre en considération les recommandations de la commission d'enquête et, ainsi qu'il a été demandé, de faire régulièrement rapport sur leur exécution. »

« A l'occasion de ce débat, le Sénat rend à nouveau hommage aux victimes militaires et civiles belges qui ont laissé leur vie dans l'accomplissement de leur mission de paix. Avec grande émotion, il salue la mémoire des innombrables Rwandais victimes du génocide »

D'autre part, j'ai été saisi d'une seconde motion signée par MM. Coveliers, Desmedt, Anciaux, Jonckheer et Boutmans et libellée comme suit:

« Le Sénat a pris connaissance du rapport de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, rapport approuvé à l'unanimité par les membres effectifs de cette commission.

« Le Sénat prie les autorités concernées, en particulier le gouvernement, de tirer les conclusions du rapport de la commission d'enquête et, ainsi qu'il a été demandé, de faire régulièrement rapport.

« A l'occasion de ce débat, le Sénat rend à nouveau hommage aux victimes militaires et civiles belges qui ont laissé leur vie dans l'accomplissement de leur mission de paix. Avec grande émotion, il salue la mémoire des innombrables Rwandais victimes du génocide »

Par ailleurs, j'ai reçu à la première motion, un amendement signé par MM. Coveliers, Desmedt, Anciaux et Boutmans et libellé comme suit:

« Au deuxième alinéa, entre les mots « prendre en considération » et les mots « les recommandations » insérer les mots « le rapport et »;

Enfin, j'ai reçu à la même motion, un autre amendement signé par MM. Vandenberghe, Lallemand, Erdman et par Mme Delcourt-Pêtre et libellé comme suit:

« Au deuxième alinéa, entre les mots « le gouvernement » et les mots « de prendre en considération », insérer les mots « de prendre connaissance du rapport » »

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Je voudrais demander aux membres et aux chefs de groupe de la majorité de reconsidérer la motion qu'ils ont déposée. Je voudrais souligner que leur motion est moins lourde de conséquences que le discours du premier ministre. En effet, le premier ministre a souscrit au rapport et à ses recommandations et il reconnaît qu'il y a eu effectivement des dysfonctionnements et des manquements lors de la prise de la décision visant à envoyer des troupes et lors de l'exécution de cette dernière.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Je soutiens l'amendement de l'opposition à la

motion de la majorité. Je souligne que je n'ai pas eu la possibilité de signer l'amendement. J'espère que ce fait est dû à un oubli et non à des jeux de politique partisane.

- Le vote sur les amendements et les motions est réservé.

- La séance est levée à 19 h 55 m.

- Prochaines séances, demain 18 décembre, à 10 et 15 heures.

EXCUSES

Mme. Dardenne, en mission à l'étranger, demande d'excuser son absence à la séance de cet après-midi.

Le Compte rendu analytique est un résumé des débats.